

2327 W 18

Municipalisation du CAFi, projet :
compte rendu de réunions

1972-1978

28 Octobre 80

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 160 /CAB
GD/YD

Monsieur le Directeur Départemental
du TRAVAIL et de L'EMPLOI
Cité Administrative
47015 - A G E N CEDEX

A l'Attention de Monsieur CHRETIEN /

Dans le cadre de notre communication de ce jour, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les documents concernant l'affectation du Camp du Moulin du Lot, à savoir :

- Arrêté Ministériel en date du 18 Décembre 1973 portant affectation à titre définitif au Ministère du Travail, de l'ensemble immobilier dénomé "Camp du Moulin du Lot".

- Extrait du Journal Officiel, du 27 Janvier 1974, portant publication de cet Arrêté.

Je précise que l'ensemble immobilier désigné ci-dessus comprend la Cité d'Accueil des Français d'Indochine et les quatre bâtiments loués par la Commune de Sainte-Livrade depuis le 13 Octobre 1950.

G. DURNEY

AGEN, le 12 Mai 1980

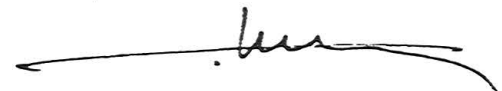
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un exemplaire du relevé de décisions de la réunion qui s'est tenue à la Sous-Préfecture de Villeneuve/Lot le 30 avril 1980 sur la municipalisation de la gestion de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade/Lot.

Afin d'aboutir à une rapide et satisfaisante solution, je vous serais obligé de bien vouloir soumettre la nouvelle rédaction de la convention à intervenir à votre Conseil Municipal.

J'attacherais du prix à ce que la décision qui aura été prise me soit communiquée dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Thierry KAEPPELIN

Monsieur Charles de CACQUERAY
Vice-Président du Conseil Régional
Vice-Président du Conseil Général
Maire de Sainte-Livrade/Lot

7110 - SAINTE-LIVRADE/LOT

PRÉFECTURE DE LOT - ET - GARONNE

REUNION du 30 AVRIL 1980

MUNICIPALISATION de la GESTION de la CITE D'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE/LOT

RELEVÉ DE DECISIONS

- Examen des articles :

. Article 1 : La rédaction suivante a été retenue :

"à compter du 1er Janvier 1981 et jusqu'à la fin des travaux de construction permettant de résorber la Cité d'Accueil des Français Rapatriés d'origine eurasienne de Sainte-Livrade/Lot et de reloger les résidents de cette cité, la Commune de Sainte-Livrade/Lot assurera la gestion de ladite Cité d'Accueil, sise sur son territoire .

Dès la signature de la convention, la municipalité de Sainte-Livrade/Lot pourra entreprendre les aménagements qu'elle jugerait nécessaires. Toutefois ne seront pas pris en compte les travaux ne concernant pas le logement des résidents tels qu'ils sont définis par l'Arrêté Ministériel du 11 mai 1959 portant règlement des Centres d'Accueil organisés pour l'hébergement des rapatriés d'indochine".

. Article 2 : Le premier paragraphe de l'article 2 est modifié comme suit : "le maire de Sainte-Livrade/Lot disposera, pour emploi, de l'ensemble du personnel actuellement affecté à la Cité d'Accueil soit 7 fonctionnaires du Ministère du Travail et de la Participation et 2 vacataires mensualisés. Les effectifs évolueront en fonction du nombre de résidents".

. Article 3 : Maintien de la rédaction proposée par le Ministère du Travail et de la Participation.

. Article 4 : est complété comme suit :
"figureront dans le budget de fonctionnement les charges correspondantes au paiement des primes d'assurance incendie et responsabilité civile".

. Article 5 : Maintien de la rédaction proposée par le Conseil Municipal de Sainte-Livrade/Lot.

. Article 6 et 7 : Maintien de la rédaction proposée par le Ministère du Travail et de la participation.

. Article 8 : La rédaction suivante a été retenue : "pour

permettre la résorption de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade/Lot, le
Ministère du Travail et de la Participation donne son accord à l'achat par
la commune de Sainte-Livrade/Lot du terrain d'assiette de la Cité dont le
montant a été évalué par le service des domaines à 300 000 F".

Le Conseil Municipal de Sainte-Livrade/Lot devra se
prononcer sur la nouvelle rédaction de la convention relative à la munici-
palisation de la gestion de la Cité d'Accueil.

Poste 47-61

BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Migrants Nationaux

-:-

RS/MD - B.A.S./n°

Le MINISTRE du TRAVAIL et de
la PARTICIPATION

à

001223

Monsieur le PREFET de LOT-et-GARONNE
- Cabinet -

47016 AGEN

O B J E T : Municipalisation de la gestion de la Cité d'Accueil de
SAINTE-LIVRADE-sur-LOT.

REFERENCES : Votre lettre FE/MNP du 18 Mars 1980
Ma lettre BAS/n° 148 du 16 Janvier 1980.

Pour faire suite à la correspondance citée en référence,
relative à la municipalisation de la gestion de la Cité d'Accueil de
SAINTE-LIVRADE-sur-LOT, j'ai l'honneur de vous faire connaître que
je donne mon accord pour la tenue à bref délai d'une réunion dans
les locaux de votre Préfecture sur ce problème, à une date à déter-
miner d'un commun accord.

Ma Direction sera représentée à cette réunion par
M. SAINT-JEAN, Administrateur Civil, Chef du Bureau de l'Action Sociale
pour les Migrants Nationaux, Mr. NADJAR, Chef de la Cellule Comptable
et Mr. DURNEY, Directeur de la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-sur-
LOT.

*de souhaite que avant d'être prise toute décision
soit communiqué à Mr François Poucel*

Pour le Ministre
et par délégation
**Le Directeur de la Population
et des Migrations.**

COPIE à :

- Mr. NADJAR
- Mr. DURNEY

Jean CHAZAL

DÉPARTEMENT
DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT

DE
VILLENEUVE-SUR-LOT

TÉL. 76 ET 272

N°

OBJET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot

47110 Ste Livrade sur Lot, le 16 Octobre 1979

Monsieur le Maire de SAINTE-LIVRADE-
sur-LOT

Réf. CL/AM

à

Monsieur DURNET
Directeur du C.A.F.I.
47110 - SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la
réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le
mercredi 24 Octobre 1979 à 21 heures, relative
à l'Etude du projet de convention et de
municipalisation du C.A.F.I.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le
Directeur, l'assurance de mes salutations
distinguées.

LE Maire,



N° 98 /CAB
GD/YD

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population et des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

Dans le cadre de la Municipalisation de la Cité, et pour vous permettre d'apprécier l'état d'avancement du projet, j'ai l'honneur de vous faire tenir quatre extraits des délibérations du Conseil Municipal de Sainte-Livrade.

Ces délibérations couvrent la période du 15 Novembre 1977 au 11 Mai 1978 et il ressort des travaux du Conseil que la situation n'est pas susceptible d'évoluer avant longtemps.

Bien que modifiée sur deux points essentiels, à la demande du Maire de Sainte-Livrade, la Convention constitue la pierre d'achoppement. On relève également des objections mineures liées au problème de la démolition des bâtiments.

A l'heure actuelle, il ne semble pas que le Maire, majoritaire au sein de son Conseil, soit décidé à faire aboutir rapidement le projet dont il s'est fait l'avocat, depuis plusieurs années, auprès de l'administration.

G. DURNEY

DÉPARTEMENT
DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE

VILLENEUVE-SUR-LOT

TÉL. 76 ET 272

N°

OBJET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot

47110 Ste Livrade sur Lot, le 6 JANVIER 1978

LE MAIRE de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

à

Monsieur D U R N E Y
DIRECTEUR du CENTRE D'ACCUEIL

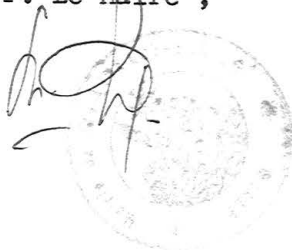
47110 - SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

Monsieur le Directeur ,

Suite à notre communication téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous confirmer qu'une commission municipale visitera le Centre d'Accueil, Lundi 9 Janvier à 15 Heures

Dans l'attente de nous y retrouver, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués .

P. Le Maire ,



Visite commission Municipale (Travaux et Travaux sociaux)

le 9 janvier 1978 de 15h à 17h00

- M. le Maire
- Madame HIAS
- Monsieur BARRIER
- Monsieur MARTIN
- Monsieur SALLES
- Monsieur SAHUEL
- Monsieur MARTEL
- Monsieur RAMIER

Visite centre

- cany spagoul
- douches
- piscine
- chapelle

Expos Matrice du directeur

discussion sur des projets à la Mairie et conseils } algerie / pierre / samuel

Le principe d'un réunion à la Mairie est retenu
avec participation du directeur municipal de hauts faits
carent effectif - Personnel - Situation Nationale - Projet de loi de
1 de de Société

MINISTÈRE DU TRAVAIL

**CENTRE D'ACCUEIL
DE
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT**

Procès-verbal de la 5^o réunion de travail



- 1^o Réunion : 5 Janvier 1976
- 2^o Réunion : 19 février 1976
- 3^o Réunion : 26 Avril 1976
- 4^o Réunion : 17 Juillet 1976

14 SEPTEMBRE 1977

Une réunion de travail s'est tenue le 14
Septembre 1977 à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade/Lot

Etaients présents :

M. de CACQUERAY, Conseiller Général, Maire de Sainte-Livrade

M. le Docteur BARBES, 1^{er} Adjoint au Maire de Sainte-Livrade

Mme MATHIEU, Assistante Sociale de Sainte-Livrade

M. DURNEY, Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

Monsieur DURNEY ouvre la séance à 10 heures
en excusant l'absence du Docteur DAOULAS, Médecin Chef
des Dispensaires, frappé le jour même par un deuil.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour
de la réunion qui comporte l'étude des problèmes suivants :

- Résorption du "Camp des Espagnols"
- Emploi des Jeunes
- Situation du 3^{ème} Age
- Effectif de la Cité d'Accueil
- Questions financières
- Questions diverses

... /

RESORPTION DU "CAMP DES ESPAGNOLS".

Monsieur le Maire fait observer que la résorption de cette parcelle ne peut être disjointe du problème d'ensemble posé par l'acquisition des deux terrains (camp des espagnols et cité d'accueil). Le dossier est à l'instruction au plan départemental, dans le cadre de l'expertise effectuée le 25 Juillet 1977 par le Service des Domaines.

Néanmoins, et conformément à la décision prise avec les représentants du Ministère du Travail, lors de la réunion du 28 Avril 1977 à la Préfecture de Lot-et-Garonne, le principe du transfert dans la Cité d'Accueil, des personnes hébergées au "Camp des Espagnols" est étudié.

Il est rappelé que ce transfert a été retardé en raison du phénomène saisonnier qui fait converger vers la Cité un nombre important de vacanciers qui séjournent dans leur famille durant les trois mois d'été, et pour lesquels sont consenties, à la satisfaction générale, des facilités de logement.

Sur proposition de Monsieur DURNEY, il est convenu entre chaque participant que l'opération sera réalisée en deux temps.

En premier lieu, seront relogées à la Cité d'Accueil les personnes du Troisième Age d'origine vietnamienne. Leur intégration à la communauté étant pratiquement acquise.

Monsieur de CACQUERAY demande de préparer les intéressés à cette perspective en fonction des facteurs psychologiques et matériels qui découlent de la mutation.

L'opération se réalisera dans la seconde quinzaine d'Octobre avec le concours des Services Municipaux.

Dans un second temps sera considérée l'admission des ressortissants métropolitains ainsi que des jeunes eurasiens. Leur transfert sera évoqué lorsque les travaux concernant le "Camp des Espagnols" seront sur le point d'être entrepris.

EMPLOI DES JEUNES.

Le problème des Jeunes de la Cité d'Accueil s'inscrit dans le cadre de la situation générale de l'Emploi dont la conjoncture n'est guère favorable dans notre région.

Il convient cependant de distinguer les jeunes gens et jeunes filles inscrits en qualité de demandeur d'emploi auprès de l'A.N.P.E. ou qui effectuent des travaux saisonniers, des oisifs permanents qui refusent à la fois emploi et inscription.

Ces derniers ne sont pas même astreints, de par leur position, à pointer au chômage, et constituent un groupe de marginaux dont certains sont en coquetterie avec la Justice.

La situation actuelle de 40 jeunes gens âgés de 17 à 29 ans se résume ainsi :

- 20 demandeurs d'emploi (7 garçons - 13 filles)
- Moyenne d'âge : 22 ans -
- 13 oisifs non-demandeurs (12 garçons - 1 fille)
- Moyenne d'âge : 24 ans-
- 7 employés saisonniers à l'U.C.A.V.L.

Au nombre des demandeurs d'emploi figurent des personnes licenciées pour raison économique, des Etablissements HOUSTY, en Janvier 1976.

Devant les difficultés locales, cinq jeunes gens ont quitté provisoirement la Cité pour rechercher un emploi vers les grandes métropoles. Ils suivent en cela l'exemple de leurs aînés et le Service Social leur facilite la tâche, dans la mesure du possible, en leur consentant notamment des aides au transport.

On relève également chez les jeunes filles, plusieurs candidatures déposées dans le cadre de l'ouverture d'un magasin à grande surface implanté à BIAS, et prévue pour le mois de Novembre.

SITUATION DU TROISIEME AGE.

La population agée de la Cité comprend 107 personnes de 60 ans et plus. Le tableau suivant montre la répartition des tranches d'âge à l'intérieur de cette catégorie :

60 à 64		65 à 74		75 et +		ToTaL	
H	F	H	F	H	F	H	F
5	29	10	43	5	15	20	87
34		53		20		107	

Si l'état de santé est satisfaisant dans l'ensemble, en raison notamment de l'infrastructure médicale et de la qualité des soins dispensés, il n'en demeure pas moins que l'Age constitue le plus grand mal dont peuvent souffrir nos vieillards.

Les efforts du Service Social ont plus spécialement porté sur l'aide à domicile, mais Madame MATHIEU fait part des difficultés qu'elle rencontre pour faire admettre chez certaines personnes les avantages de ce service.

Par ailleurs, il faut admettre que ces vieillards ne renonceront jamais à leur environnement qui constitue un support linguistique et religieux capital à cette période de la vie.

La Cité d'Accueil n'est peut-être pas le havre idéal pour y finir ses jours mais les "vieux" y supportent les servitudes de leur âge car ils les supportent entre eux avec le réconfort de leur culte respectif.

En dépit de ses imperfections, la Cité d'Accueil leur paraît préférable à la Maison de Retraite. Monsieur le Docteur BARBES pense que si un petit nombre d'entre eux acceptait de tenter l'expérience, d'autres suivraient, qui pourraient reconstituer un environnement analogue à celui qu'ils ont connu jusqu'alors.

En tout état de cause, il convient d'opérer prudemment dans la mesure où l'on ne peut faire le bonheur des gens malgré eux, le remède pouvant se révéler pire que le mal.

Dans l'immédiat, il importe de regrouper autour de l'Assistante Sociale les efforts de chacun tendant à améliorer les conditions de vie du troisième âge, et de rechercher toute solution susceptible d'y parvenir.

EFFECTIF DE LA CITE D'ACCUEIL.

L'effectif actuel est de 376 personnes et représente 146 familles. Trois catégories d'Hébergés sont à distinguer et se décomposent ainsi :

- adultes : 198
- enfants : 71
- vieillards : 107

On relève la forte proportion de l'élément féminin, non seulement sur l'effectif total (65 %) mais surtout parmi le troisième âge (87 femmes pour 20 hommes)

Autre particularité, la présence d'une quinzaine d'enfants ne figurant pas à l'origine sur les effectifs, et qui sont hébergés chez les grands-parents, plus généralement chez une femme seule. Cette pratique courante en milieu vietnamien revient à faire supporter par l'Etat les charges qui incombent normalement aux parents, ceux-ci résidant pour la plupart à l'Etranger.

QUESTIONS FINANCIERES.

Le budget de fonctionnement de la Cité est délégué par le Ministère du Travail auprès de la Trésorerie Générale de Lot-et-Garonne, au début de l'année.

L'enveloppe budgétaire s'inscrit dans le cadre d'un Plan de Dépenses proposé par le Directeur de la Cité et présenté au mois d'Octobre.

La perspective de municipalisation exerce une influence indirecte sur l'établissement du Budget pour l'année 1978.

En effet, si trois des quatre paragraphes qui le composent, peuvent se chiffrer dès maintenant, la nature et l'importance des travaux d'entretien prévus chaque année, ne peuvent être déterminées valablement.

Néanmoins, pour préserver les crédits affectés à cette rubrique, un programme de travaux sera arrêté sur la base des années précédentes. La mise en place de ces crédits interviendra en fonction des décisions ultérieures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

- Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT -

INFORME la POPULATION du CENTRE d'ACCUEIL

Contrairement aux bruits qui courent ou qui ont courrus, concernant la disparition du Centre, Monsieur le Maire tient à préciser qu'aucun projet n'est envisagé à cet effet, et que toute information à ce sujet est sans fondement .

Par contre, il est étudié une formule de gestion entre la commune et l'Administration centrale, tendant à améliorer la vie des ressortissants de la cité .

Monsieur le Maire tenait à rassurer la population de ce secteur de la commune et lui dire qu'il se tenait à la disposition de tous ceux qui voudraient avoir des renseignements complémentaires au sujet du devenir du Centre d'Accueil .

Ste-Livrade-sur-Lot, le 5 AOUT 1977

le Maire

Charles DE

CACQUERAY



2 points à discuter } achat du foncier
 } gestion de l'immobilier

Martel = division de principe nous a peu servi acquies - à l'achat par de
Maire = pas de construction car les gens n'investissent pas - au début fait au juger et les lois après
à titre de réserve foncière

Boulton imagine carte d'impôt à l'usage - chercher à comparer avec la Loire

Maire dans 2 ans construction du port - devant le port pour ouvrir

Alicat trouve le prix pas cher mais veut savoir ce qui se fera

Financement petit foncier par emprunt au ministère en 1871 (tout central) sur 15 ans
régulariser - voir s'il y a des problèmes

Vote pour l'achat OUI = 1118 - 1100000 francs
 NON 3 opposants

départ. vs vote local en convention

, aide à la conversion à 10445

garantie de conservation foncier & foncier
vent des propriétés de l'Etat - mais certains annulés par décret devant être fonciers
maintenir et préserver par l'Etat

ajouter qq chose pour la notation

travaux féminins travaux adaptés au lieu de gros travaux - pays = travaux
"aidait main à d'opérer mieux au bon foncier et au maintien
en l'état de ce site"

estimer & enfant à charge au lieu enfant mineur

charges en plus { annuaire
 } égalité direct.

et en main

leur de l'impôt de consommation
mieux en l'impôt

Maire de Nantes

proposé de dégrèver les impôts

voir les n° de vote au conseil

Veulent faire pour la Commission des dépenses sociales -

article 7 - pour faire les crédits particuliers (de campagne) (de campagne) (de campagne)

article 8 pour faire la Municipalité (au lieu de 10000)

Brevet de jeune et postale

1^{er} d'accord pour l'état du financement ^{si la convention est} _{ou la vent.}

2^e d'accord pour conversion amendement ou revenu

Alicot Non
Maurice } oui
Samuel } oui

- Présents
- HIAS
 - ERRARD
 - LACAZA
 - BARTIN
 - Behague
 - Prejean
 - Miclot
 - Martel
 - Samuel
 - Salles
 - quentin
 - Fouillade
- +3

Raymond ça va bien et je suis - campagne et Pierre -
(le Maire le met le vote pour faire avancer la commission)

Hier je fais - je vais venir et je vais venir

Alicot - le Maire

mon cher Jean, vous nous mettez à l'heure ce soir mais il faut
reparer tout de suite

(vous n'êtes pas au calme d'aujourd'hui le parlement de je)

Jean Leves, ci - 12130

Reunion du 29 Juin -

Les "espagnols" legs paissent à le uti : id jainont eau et Edf
(leur plus les cautions)

spuy = 377 pers
108 vier
79 jeun
146 foyers
83 familles

= cent ablyet de BIAS = loi de 1970

146
63
83



Principe de la convention etelle jainon renaulte
poad jain collectich lach mar, mar ja la Maie jainon dola
supprian deuidite

[- convention d'oct 11/78]

TANVAV le Personnel : si jain jainon fait le monde
de la mar, je vey deuidite cas par cas
- Ne jain uteliteria veyon refuz veyon jainon jainon
- e Maie. Maie je vey de supprian

Caractere de Maie l'yon d'it le d'it de tout une partie de Personnel

Dang intervint par la formule "il le d'it"
d'it l'it de Maie d'it de son d'it de d'it de jainon de Maie

Reun l'it de 4 par la convention

l' jainon vey deuidite le d'it
ouvert par d'it de Maie deuidite

BOR
DUR
BOSE
HUTER
CARA
grou
chance
de d'it
de d'it
de d'it

dispute de Maie avec le Budget de Financ de Maie deuidite deuidite : 270.000.000
par de Maie deuidite : Maie de 300.000.000 pour le d'it de Financ

2 1970

Déroulé - cité jusqu'en 1989/91 -

dans le cadre (200 millions) accordé au Tribunal municipal Restet
dans la cité (M. D. G. ?) - aide à l'administration = 3 ans

Fournir des données à la commission d'expertise de l'ONP /
le Plan cela n'est pas évident. Mais les chiffres sont importants
D'après - ni vous ne pouvez les dispenser
Habit va n'être à l'avenir

Chambre
D'après
Monsieur le Maire

ca. 11.000 - adobe. Rénovation

NDG - appats à 2 heures

Développement : Plan des infrastructures
les appels de fonds par NDG
- dépenses à venir pour NDG

Bien : prise de journal 100% par jour et au jour de la (cette édition)

Service des Domaines
2 bis, rue Jeanne d'Arc

Monsieur LONAT

chargé de faire l'évaluation du
terrain (CAF + camp du Moulin
du lot) par la Préfecture
Verche LUNDI 25 JUILLET 77
res 144 - 144 30 0

fait - dans un esprit de diminution:

- Seule sera évaluée la surface de la cité
entant que terrain à bâtir, sans mention
de valeur des bâtiments (ce qui avait été fait
précédent par le 2.728 million).
- Visité 3 logements de type affitté - conclusion - sans
à diminuer.
- 1^{er} point de diminution ^{en bâtiment} sera à diminuer du
coût totale de terrain

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU 29 JUIN 1977

- I - Projet de la convention municipalisant la gestion de la Cité d'Accueil de Sainte Livrade sur Lot.

- II - Etude des modalités de cession éventuelle du terrain déclassé de cette Cité.

- III - Questions diverses.

15 JANVIER 1974 - Seconde Réunion Préfectorale sur les Cités.

CITE d'ACCUEIL de SAINTE-LIVRADE

QUESTION: Monsieur le MAIRE de SAINTE-LIVRADE confirme sa position qui consiste à prendre totalement en charge la Cité d'Accueil.

REPOSE : Monsieur GRAEVE indique que son Ministère ne serait pas, à priori, opposé, mais soulève la question du problème posé à la Municipalité, par sa gestion.

30.10.1973 - Première réunion Préfectorale sur les Cités.

Monsieur de CACQUERAY précise " Dès le 20 Février 1968, le Conseil Municipal de Sainte-Livrade a demandé à prendre en charge cette Cité ".

15.01.1974 - Seconde réunion Préfectorale sur les Cités.

Monsieur le Maire de Sainte-Livrade confirme sa position qui consiste à prendre totalement en charge la Cité d'Accueil.

Monsieur le Maire de Sainte-Livrade indique que l'existence de cette Cité dont il n'est pas maître constitue un écueil à l'établissement d'un Plan d'Occupation des Sols.

10.12.1975 - Réunion à la Préfecture d' Agen.

Monsieur le Maire de Sainte-Livrade précise qu'il a demandé personnellement depuis fort longtemps la municipalisation du Centre.

Monsieur le Maire demande qu'un projet de convention soit rapidement soumis à son approbation afin qu'à l'avenir, le C.A.F.I. soit placé sous son entière responsabilité, comme le reste de la Commune de Sainte-Livrade.

12.02.1976 - Dixième réunion Préfectorale sur les Cités.

Monsieur de CACQUERAY insiste sur le fait que depuis fort longtemps il a personnellement demandé la municipalisation du Centre, c'est à dire la suppression du statut particulier du C.A.F.I. faisant de celui-ci un quartier normal de Sainte-Livrade, et de ses habitants des administrés semblables aux autres.

Monsieur de CACQUERAY rappelle qu'en ce qui concerne la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade les points suivants lui paraissent fondamentaux: - La Municipalisation de la Cité - Le financement des 20 lits supplémentaires à la Maison de Retraite de Sainte-Livrade.

28.04.1977 - Réunion à la Préfecture d' Agen.

Monsieur de CACQUERAY rappelle les propositions mises au point lors de la dernière réunion au sujet de la municipalisation de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, et regrette la lenteur de mise en oeuvre.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'origine Nord-Africaine

--:-

PF/MD - B.A.S./n°001992

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 27 JUIN 1977
1, Place de Fontenoy - 75700 PARIS
Tél.: 567-55-44 - Poste 44-57

Le MINISTRE du TRAVAIL

à

Monsieur le DIRECTEUR de la
Cité d'Accueil de
47110 SAINTE-LIVRADE-sur-LOT

O B J E T : Réunion de travail.

Une réunion de travail concernant les problèmes de la
Cité d'Accueil des Français Rapatriés du Sud-Est Asiatique de SAINTE-
LIVRADE-sur-LOT, se tiendra au Ministère du Travail - Salle 5208,
le 29 Juin 1977 à 15 heures.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir y participer.

l'Administrateur Civil,
Chef du Bureau de l'Action Sociale



R. SAINT-JEAN

REUNION de TRAVAIL
du 28 AVRIL 1977 - 10 heures - Mairie
de SAINTE-LIVRADE

ORDRE DU JOUR

- Cession du "CAMP des ESPAGNOLS"
- Construction de Logements Sociaux
- Avenir de la Cité { Municipalisation
ou
Transformation
- Situation des Jeunes (oisifs et "squatters")
- Problèmes du 3ème Age
- Problèmes Financiers (Electricité)

REUNION de TRAVAIL du 28 AVRIL 1977

Président : Mr. ORSETTI; Préfet

- Mr. de CACQUERAY - Maire et C.G. Sainte-Livrade
- Mr. HUMBERT - Sous-Préfet Villeneuve/Lot
- Mr. HAYET - Directeur Cabinet Préfet
- Mr. SAINT-JEAN - Ministère du Travail
- Mr. FRANCOIS - Ministère du Travail
- Mr. NADJAR - Ministère du Travail
- Mr. MAYTRAUD - D.D. du Travail et M.O.
- Dr. DARME - D.D. de la Santé
- Mr. ROUSSEAU - D.D. de l'Equipement
- Mr. NEYRAT - D.D. Jeunesse & Sports
- Mr. LIBES - Comptabilité Préfecture
- Mlle BOT - Relations Publiques Préfec.
- Mr. LAUPIES - Service A.N.P.E.
- Mr. MORILLON - Société H.L.M. Villeneuve
- Dr. DAOULAS - Médecin du C.A.F.I.
- Mme MATHIEU - Assistante Sociale Secteur
- Mr. DURNEY - Directeur du C.A.F.I.

REUNION de TRAVAIL du 28 AVRIL 1977 *

Président : Mr. ORSETTI, Préfet

-
- Mr. de CACQUERAY - Maire et C.G.
 - Mr. HUMBERT - Sous-Préfet
 - Mr. HAYET - Directeur Cabinet
 - Mr. SAINT-JEAN - Ministère
 - Mr. MAYTRAUD - D.D. Travail
 - Mr. ROUSSEAU - D.D. Equipement
 - Mr. DARME - D.D. Santé
 - Mr. LAUPIES - A.N.P.E.
 - Mr. MORILLON - Société H.L.M.
 - Dr. DAOULAS - Médecin C.A.F.I.
 - Mme MATHIEU - Assistante C.A.F.I.
 - Mr. DURNEY - Directeur C.A.F.I.
 - Mr. LIBE - Comptabilité Préfect.

* voir pour :

- ~~Mr. GAMBARA~~ (Services Fiscaux)

- ~~Cne VIGIER~~ (Gendarmerie)

à rajouter ~~Mr. NEYRAT~~ (D.D. Sports)

Rajouter Mlle BOTTE (M HAYE)

* faire préciser la date du 28/4 par Préfecture

*Ordre de jour =
20/4/77 de 3/9 inclus
sur un casier
par transport de nuit
après*

Ordre: conseil - 19/4 - à discuter lundi 9 mai / 20/4

1 conseil Municipal au 20/4 (Rams)

supprimer fait

5 MARS 77

Monsieur le MINISTRE du TRAVAIL
Direction de la Population & des Migrations
BUREAU de l'ACTION SOCIALE
Français d'Origine Nord-Africaine
1, Place de Fontenoy
75700 - PARIS

N° 21 /CAB
GD

à l'attention de Monsieur FRANCOIS

- Extrait du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS du Conseil Municipal
de SAINTE-LIVRADE, en date du
1er Février 1977, et relatif à
l'achat, par la Commune, de la
parcelle de terrain dite

" CAMP des ESPAGNOLS "

(2 Exemplaires)

I Transmis pour Information
en ayant l'honneur d'appeler
l'attention sur la question
du transfert dans la Cité,
des occupants de la parcelle,
qui est demandé pour la
totalité de la population
concernée, et non pour les
seuls Rapatriés.

NOTA: l'Original du présent
Procès-Verbal a été dirigé,
par les soins de la Mairie,
sur les services préfectoraux.

Le Directeur,

G. DURNEY

- M. Foucault demande qu'on arrive à un accord sur des points clés à la fin de l'année 1977
- accord sur convention d'un an de 5 ans
- Personnel mis à la disposition mais géré par le Ministère pour le traitement l'avancement et la Notation
- 2 Maires eurent des crédits mais rien disparaître pas.
- 2 jours de l'après midi demandés par le COPLOT est accordé, malgré l'absence de M. Puybasset son collègue de main d'œuvre
- 2 camps espagnol est définitivement annexé à la commune, et la cité devra relayer faux occupant (Négatives au nom)
- 2 prêt du bâtiment W à la coplat suppose le démantèlement de 5 personnes ce qui diminue le nombre de budget vide de famille indépendante (22)
- La décision du parti doit de manière être étudiée la fonction d'un bail long terme chèque mais seul un offre public peut compter à cette et non sur sa propre aménager H20. (le prix de cette est de 100 millions à la dernière estimation date de 272)
- L'occupation sur le parti, s'explique par bande successive

~~Bâtiment W d'après le COPLOT
 démantelé par accords
 on peut faire le monde de camp s'explique
 12 { 60000
 40000 dans W~~

lettre coplot au Maire
 du 13 AVRIL 1977

MINISTERE DU TRAVAIL

**CENTRE D'ACCUEIL
DE
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT**

Procès-verbal de la 4^o réunion de travail



1^o Réunion : 5 Janvier 1976
2^o Réunion : 19 février 1976
3^o Réunion : 26 Avril 1976

17 Juillet 1976

Le 17 Juillet 1976, une réunion de travail s'est tenue à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade/Lot.

Etaient présents :

M. de CACQUERAY, Conseiller Général, Maire de Sainte-Livrade

M. le Docteur DAOULAS, Médecin Chef des Dispensaires de Ste-Livrade et Bias

Mme MATHIEU, Assistante Sociale de Ste-Livrade

M. DURNEY, Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

Monsieur DURNEY ouvre la séance à 10 heures. Il précise que cette réunion de travail est la quatrième du genre depuis le début de l'année et que la plupart des problèmes suivis sont en cours d'évolution.

SECOURS -

L'attribution des prestations de subsistance pour le mois de Juillet est sensiblement égale à celle du mois précédent.

On relève cependant l'apparition d'un cas social particulier, celui du jeune Jean-Pierre DURBAN, qui peut être traité dans ce paragraphe:

Ce jeune homme, élève au Lycée Technique d'AGEN, n'est pas admis en terminale à l'issue de l'année scolaire 1975/76 mais il a été autorisé à redoubler. Néanmoins, la bourse scolaire étant supprimée dans ce cas, sa mère qui est veuve et ne dispose que des prestations de l'Aide aux Infirmes ne peut faire face aux frais de pension.

L'administration pourrait prendre en charge cette dépense en attribuant chaque mois à Madame DURBAN une fraction des sommes dues pour la pension de son fils.

... / ...

NATURALISATION -

La procédure lancée le 9 Mars 1976 est en voie d'achèvement.

Monsieur DURNEY rappelle qu'il avait saisi le Sous-Directeur des Naturalisations, des difficultés rencontrées dans la recherche des pièces indispensables au Juge du Tribunal d'Instance de Villeneuve/Lot, pour la délivrance d'actes de notoriété.

Il demandait notamment qu'une mesure d'assouplissement soit étudiée en faveur des Hébergés du C.A.F.I. qui résident depuis vingt ans sur le territoire national, dans un établissement de l'Etat.

Par lettre en date du 15 Juin 1976, Monsieur ROBIN a bien voulu faire connaître sa décision qui fait évoluer dans le sens le plus favorable, la conclusion de cette affaire, ainsi qu'il ressort des extraits suivants :

"... J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans ces conditions je serais disposé à accepter les dossiers de ces personnes avec seulement la photocopie de pièces pouvant être détenues par elles : anciens passeports, titres de voyage, cartes d'identité, etc. dès l'instant où ces documents portent une identité complète et concordante"...

"... Vous voudrez bien, le cas échéant, me confirmer que les 19 personnes en cause ont bien déposé des demandes de naturalisation et, dans l'affirmative, me tenir au courant de la suite qui sera donnée à ces affaires par Mr. le Préfet de Lot-et-Garonne, chargé de la constitution des dossiers réglementaires. "

Le recensement et la légalisation des documents demandés se poursuit en collaboration avec les services de la Mairie de Sainte-Livrade.

A ce jour, aucune difficulté majeure n'est apparue dans la vérification des pièces détenues par les intéressés, en raison du large éventail de possibilités offert par les services de la Naturalisation.

Dès que ces opérations seront achevées, les demandes de naturalisation seront transmises à la Préfecture de Lot-et-Garonne pour l'établissement des dossiers.

RESORPTION DU "CAMP DES ESPAGNOLS" -

La cession du terrain dit "Camp des Espagnols", évoquée lors de la précédente réunion, a été officiellement demandée par le Conseil Municipal de Sainte-Livrade dans sa séance du 1er Juin 1976.

Monsieur de CACQUERAY souligne l'intérêt qui s'attache à la constructions des vingt logements sociaux prévus sur cette assise dont les bâtiments sont dans un état de vétusté avancé.

Cette réalisation permettrait de reprendre une partie du projet initial de la Société H.L.M. de Villeneuve/Lot. Ce projet, visant à édifier sur l'emprise de la Cité d'Accueil une cinquantaine de logements sociaux, avait du être abandonné devant le manque d'intérêt qu'il suscitait chez les Hébergés.

L'opération comporte un aspect humain qui devra être considéré à court terme - celui du relogement des Eurasiens habitant actuellement cette enclave. Ces personnes, dont le reclassement antérieur s'est soldé par un échec, ont été relogées au "Camp des Espagnols" par les bons soins de la Municipalité et elles aspirent à retrouver l'environnement de la Cité.

Il convient également de préciser que la cession a été demandée à titre gratuit. Quelles que soient les difficultés d'ordre réglementaire auxquelles pourrait se heurter ce projet, l'aspect social dont il se recommande devra être retenu.

QUESTIONS DIVERSES -

A) 19 enfants ont bénéficié cette année d'un séjour en colonie de vacances. Les départs se sont échelonnés comme suit :

- 1er convoi :	ESTAING :	9 enfants
- 2ème convoi:	ISPES :	2 enfants
- 3ème convoi:	CAMIETA :	8 enfants

L'acheminement sur Agen, des jeunes colons, s'est effectué avec le concours de Monsieur DUBOIS, Maire de BIAS, qui a bien voulu mettre à notre disposition le "Minibus" dont il dispose.

B) Monsieur le Docteur DAOULAS fait une communication sur le cas d'un jeune diabétique de 10 ans, Eric LUONG NHU TRUAT qui est justiciable d'un établissement spécialisé malgré le dévouement dont il est entouré sur place. En plus de la gravité de son affection, cet enfant pose un problème de prise en charge car il ne parait pas être couvert par la Sécurité Sociale du chef de ses parents, demeurés à NOUMEA.

Pour solutionner ce problème, le Docteur DAOULAS a demandé, à titre exceptionnel, la prise en charge du séjour sur l'Aide Médicale du Département.

C) La situation des personnes âgées fait l'objet d'une étude en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

Sur le plan matériel, l'éclairage des rues de la Cité est un facteur sécurisant. Dans le domaine social, des visites régulières seront effectuées à domicile pour déceler les éventuelles carences.

D) Le problème des jeunes gens sans emploi demeure préoccupant.

A l'heure actuelle, on dénombre 22 garçons et filles ne justifiant pas d'un emploi quelconque et dont 9 ne sont pas même inscrits comme demandeurs d'emploi. Leur âge varie de 17 à 26 ans.

A ces 22 personnes il convient d'ajouter 6 employés licenciés des Etablissements HOUSTY lors de la fermeture de l'usine de chaussures implantée dans la Cité. Leur cas peut néanmoins être examiné séparément, car ils perçoivent actuellement les allocations de chômage.

La physionomie générale peut certes évoluer en raison des travaux saisonniers qui attirent un certain volant d'inactifs, du fait même de leur durée limitée,

Il n'en demeure pas moins que l'effectif des oisifs retrouvera quelque peu son chiffre initial à la "Rentrée".

Le Docteur DAOULAS suggère que le Maire adresse une lettre aux intéressés pour leur faire prendre conscience du problème: Monsieur de CACQUERAY pense que dans l'état actuel des choses il n'existe pas de moyens suffisants de coercition et qu'un travail de préparation doit être entrepris auparavant par les Responsables.

A cet effet, Monsieur DURNEY a pris contact avec le Directeur de l'Agence Nationale de l'Emploi à Villeneuve/Lot pour organiser des visites de prospection à la Cité d'Accueil.

Par ailleurs, à la demande de Monsieur de CACQUERAY, la liste^{des} jeunes sans emploi sera communiquée à la Mairie de Sainte-Livrade.

E) Le programme annuel des travaux s'est achevé en avance par rapport aux années précédentes. Les Appels d'Offres lancés dès le mois d'Avril ont permis aux Entreprises de travailler dans les meilleures conditions d'effectif et de temps.

Les travaux réalisés en 1976 sont de trois sortes et se déterminent en :

1°- Grosses réparations, qui ont porté sur le remplacement des toitures de 6 bâtiments et des plafonds de 2 bâtiments.

2°) Réfection, telles que celles des lignes électriques et des peintures (Douches, Dispensaire, Bureaux).

3°- Aménagement des espaces verts, terrain de Volley-Ball, Boulodrome, Jardin d'Enfants, auxquels il convient d'ajouter la transformation de la Pagode réalisée notamment par l'adjonction d'une cuisine et le remplacement du plafond.

L'ensemble de ce programme présente un accroissement de dépenses de l'ordre de 12 % par rapport au Plan de Dépenses initial, augmentation que les services financiers du Ministère du Travail ont bien voulu prendre en considération.

F) Le trimestre d'Eté voit régulièrement une arrivée massive de vacanciers qui séjournent chez leurs parents.

Cette année encore, la tradition a été respectée et la Cité d'Accueil a enregistré une affluence record.

En étude avec Monsieur le Maire, les facilités les plus larges sont accordées pour assurer l'hébergement correct de ces "touristes" dont la présence à la Cité est un réconfort certain pour le Troisième Age.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Les participants à cette réunion de travail sont convenus de se retrouver à une date ultérieure.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE

Téléphone (58) 01.00.20

Le 3 MAI 1976

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE TRAVAIL
DU 26 AVRIL 1976

La troisième réunion mensuelle de travail s'est tenue à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade le 26 Mars 1976.

Etaient présents :

- M. de CACQUERAY, Conseiller Général, Maire de Sainte-Livrade/Lot.
- M. le Docteur DAOULAS, Médecin-Chef des Cités d'Accueil.
- Mme MATHIEU, Assistante Sociale Chef.
- M. DURNEY, Directeur de la Cité d'Accueil.

Monsieur DURNEY ouvre la séance à 10 heures en rappelant que la réunion du mois de Mars n'a pu être tenue comme prévue, Monsieur le Maire de Sainte-Livrade étant retenu par ses obligations du Conseil Général, puis du Conseil Régional.

A cette occasion, les participants présentent à Monsieur de CACQUERAY leurs félicitations pour son élection à la Vice-Présidence du Conseil Régional d'Aquitaine.

SECOURS -

L'attribution des prestations de subsistance pour le mois d'Avril donne lieu à l'étude d'un nouveau cas social résultant du décès d'un chef de famille survenu dans le courant du mois.

... / ...

... 7 ...

Monsieur SACCONE percevait de son vivant l'allocation vieillesse assortie de la "Tierce Personne" pour cécité. L'ensemble de ces prestations assurait au foyer un revenu mensuel de 1.700,00 francs, somme correcte pour trois personnes dont un enfant de 9 ans, mais constituant l'unique ressource de la famille.

Madame SACCONE sera donc secourue mensuellement au taux maximum défini lors de la première réunion, soit 530 francs.

NATURALISATION -

Monsieur DURNEY rappelle la démarche entreprise auprès de M.le Sous-Directeur des Naturalisations et fait le point de la situation évoquée le mois dernier.

Le 9 Mars 1976, 19 dossiers ont été adressés à la Sous-Direction des Naturalisations, accompagnés d'un rapport circonstancié.

Le 7 Avril, Monsieur ROBIN a confirmé lors d'une communication téléphonique, l'intérêt qu'il porte à ces dossiers dont il a spécialement confié l'étude à l'un de ses Bureaux. Les vérifications sont en cours car 2 demandes de naturalisation avaient fait l'objet dans le passé d'un envoi personnel des intéressés et n'avaient pu être traitées.

A ce jour, aucun obstacle majeur n'a été soulevé et la décision définitive ne devrait plus tarder.

RESORPTION DU "CAMP DES ESPAGNOLS" -

La parcelle de terrain dite "Camp des Espagnols" qui groupe quatre bâtiments est la propriété actuelle du Ministère du Travail.

Cette assise pourrait être cédée à la Commune de Sainte-Livrade, qui en est locataire depuis 1950, pour l'édification d'une première tranche de logements sociaux.

Monsieur le Maire de Sainte-Livrade demandera officiellement la cession de cette parcelle dès que le Conseil Municipal en aura délibéré.

Lorsque ce projet aura pris corps, une réunion d'information se tiendra, à la diligence de Monsieur de CACQUERAY, pour étudier avec les intéressés les conditions du relogement des habitants du "Camp Espagnol".

QUESTIONS DIVERSES -

A) Il est envisagé de faire bénéficier les enfants de la Cité, des Colonies de Vacances organisées par la Fédération des Oeuvres Laïques du Département.

Un travail de prospection a été entrepris dans les familles avec le concours de Madame l'Assistante Sociale. Cette prospection s'est avérée nécessaire par le fait que depuis plusieurs années aucun enfant n'a effectué de séjour en colonie et que ces vacances représentent pour la plupart, un problème.

A ce jour 19 enfants ont été inscrits.

Une participation symbolique de 50,00 francs par enfant, ou par famille de plusieurs enfants a été fixée.

La totalité du séjour sera prise en charge par les organismes traditionnels (C.A.F. - Conseil Général, etc) ainsi que par l'administration du Centre, pour la part restante.

Dans certains cas, un effort supplémentaire devra être obtenu, soit d'organisations charitables, soit de la Commune de Sainte-Livrade, pour les enfants dont la situation n'est pas réglée au regard des différentes Caisses.

B) A l'occasion d'un récent décès, la question s'est posée de la capacité actuelle du cimetière de Sainte-Livrade. Monsieur le Maire a pris bonne note du désir de plusieurs habitants de la Cité, d'acquérir une concession. L'achat d'un terrain pour un nouveau cimetière est à l'étude.

C) Madame MATHIEU demande l'installation d'un appareil automatique pour le poste téléphonique de son bureau. Une demande en ce sens a été instruite auprès des services techniques des P.T.T.

D) Monsieur le Docteur DAOULAS fait part de l'amélioration sensible des conditions d'hygiène qu'il a été amené à constater dans la Cité.

Il apparaît que le travail d'équipe effectué depuis plusieurs mois s'inscrit dans un contexte positif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11 h 30.

La date de la prochaine réunion sera arrêtée ultérieurement en fonction des impératifs de chaque participant.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47110 SAINTE-LIVRADE
Téléphone 20

Le 24 Février 1976

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE TRAVAIL
DU 19/2/1976

Le 19 Février 1976, la seconde réunion mensuelle de travail dont le principe a été arrêté en début d'année, s'est tenue à la cité d'accueil de Sainte-Livrade.

Etaient présents :

- M. de CACQUERAY, Conseiller Général, Maire de Sainte-Livrade/Lot.
- M. Le Docteur DAOULAS, Médecin-Chef des cités d'accueil,
- Mme MATHIEU, Assistante Sociale Chef,
- M. DURNEY, Directeur de la cité d'accueil.

Monsieur DURNEY ouvre la séance à 14h30.

L'attribution des prestations de subsistance est abordée en premier lieu, selon les critères définis lors de la première réunion. Le Directeur rappelle tout d'abord, qu'un effort a pu être consenti en faveur du Troisième Age, sous la forme d'une allocation de chauffage de 100,00 francs attribuée au titre du mois de Janvier.

Pour le mois de Février, deux nouveaux cas sociaux apparaissent dans la liste des personnes secourues, l'un concerne une personne licenciée de la COPLLOT sans le bénéfice de l'ASSEDIC, l'autre est lié à un problème de nationalité déjà évoqué. Mme NGUYEN CHAU percevait jusqu'alors, l'aide aux infirmes à taux plein. Le Service de la D.A.S.S. ayant décelé que l'intéressée ne possédait pas la nationalité française, vient d'amputer cette prestation, du Fonds National de Solidarité, selon la législation en vigueur.

.../...

.../...

NATURALISATION.

Cette situation conduit, tout naturellement, à rappeler le problème des hébergés qui ne sont pas de nationalité française. Ces personnes sont au nombre de 18 et toutes du Troisième Age. Les démarches entreprises ont permis de rassembler les éléments du dossier dans l'attente de la solution définitive.

A l'heure actuelle, la situation est la suivante :

Le Juge du Tribunal d'Instance peut délivrer un acte de notoriété sur déclaration de trois témoins, mais il doit être en possession d'une attestation officielle de perte ou de destruction de documents d'état civil.

Les différents Services contactés n'ont pu répondre efficacement,
-Le Ministère des Affaires Etrangères, Etat Civil, à Nantes est compétent pour les citoyens français exclusivement,
-L'Ambassade et le Consulat du Vietnam ne peuvent répondre que de leurs ressortissants....

En apparence, ce problème paraît complexe car il ne peut être réglé dans les formes conventionnelles. Néanmoins, il faut noter que nos hébergés résident depuis 20 ans sur le territoire français et que la nationalité vietnamienne n'existait pas en 1956.

En dernier lieu, la question a été posée à Monsieur ROBIN, Sous-Directeur des Naturalisations, qui doit faire connaître incessamment la position de son Service.

.../...

OPERATION DE RESORPTION DE LA CITE.

Il est convenu d'un commun accord, de ne plus employer l'expression " H.L.M. " pour désigner les constructions envisagées, mais " logements sociaux ". Cette formule qui est mieux adaptée, recueillera l'assentiment de la population concernée laquelle, dans sa majorité, ne paraît pas favorable aux H.L.M. .

Le projet d'ensemble visant par tranches successives la totalité de la cité achoppe sur le montant du bail emphytéotique consenti à la Société HLM de Villeneuve-sur-Lot.

Néanmoins, il existe une formule qui permettrait de sortir le projet de l'ornière.

Un certain nombre de logements sociaux pourraient être édifiés sur l'assise des quatre bâtiments dont la Municipalité est locataire depuis 1950. L'opération lancée sur cette parcelle de terrain, dite " Camp des Espagnols " pourrait ainsi servir de test pour les constructions futures en présentant des logements témoins.

Un autre avantage serait de faire disparaître un groupe de bâtiments qui ne demandent qu'à s'incliner devant une mesure de salubrité publique.

Ce projet comporte enfin un aspect encourageant par le fait qu'il réunit l'assentiment des parties en cause. En effet, dès 1972, le Ministère du Travail envisageait l'éventualité d'une cession à la commune du " Camp des Espagnols " . Le dossier a été évoqué par la suite, dans diverses réunions de travail ceci dans la même perspective.

La cession pourrait se réaliser, sinon à un prix symbolique, du moins, dans des conditions abordables, compte tenu de l'état des lieux. Monsieur le Maire de Sainte-Livrade va engager la procédure dans les meilleurs délais, en demandant officiellement au Ministère du Travail, attributaire principal, la cession de la parcelle en cause. Les architectes, auteurs du projet de construction des logements sociaux, seront invités à établir un programme des travaux, en fonction de la superficie disponible (5.500 M2).

.../...

Dans cet ordre d'idée, le problème du relogement des habitants du " Camp des Espagnols " reste posé. Initialement, il aurait été prévu de les recaser dans les logements vacants de la cité d'accueil. Monsieur de CACQUERAY se propose de participer aux dépenses d'entretien de ces appartements et va présenter la liste des personnes concernées.

A cette occasion, il conviendrait d'engager les moins nécessiteux à se reloger d'eux-mêmes, le reliquat dont plusieurs eurasiennes du Troisième Age, pouvant être absorbé par la cité pour la durée des travaux.

ATELIER HOUSTY.

Les menaces qui pèsent sur l'emploi dans cet atelier, se sont malheureusement précisées. Bien que la décision ne soit pas connue officiellement il semble qu'une mesure de licenciement collectif soit à l'étude.

A ce jour, aucun ouvrier n'a été avisé personnellement. Néanmoins, il convient de signaler le cas d'une ouvrière eurasienne, habitant Sainte-Livrade, qui a demandé de réintégrer la cité d'accueil, la suppression de son emploi ne lui permettant plus d'acquitter un loyer en ville.

PROJET UNITEX.

L'installation à Sainte-Livrade d'une usine de " chemises tricotées " avait été évoquée lors de la précédente réunion.

A ce jour, le projet a pris corps, le dossier a été constitué et les promoteurs se sont rendus sur place, le 15 Février. La décision définitive sera prise à HONG-KONG et sera vraisemblablement connue au début du mois de Mars.

Appliquant les consignes de discrétion dans cette affaire, l'Administration de la cité s'est tenue en retrait tout en apportant son concours à l'élaboration du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Les participants à cette réunion de travail, sont convenus de se retrouver, le mois prochain pour suivre les différents problèmes.

PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

Visite de M. le Préfet

**CENTRES D'ACCUEIL DE BIAS
ET
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT**

Procès-verbal de la 10^o réunion de travail



- 1^o Réunion : 30 Octobre 1973
- 2^o Réunion : 15 Janvier 1974
- 3^o Réunion : 23 Avril 1974
- 4^o Réunion : 9 Juillet 1974
- 5^o Réunion : 29 Octobre 1974
- 6^o Réunion : 29 Janvier 1975
- 7^o Réunion : 22 Avril 1975
- 8^o Réunion : 1^{er} Juillet 1975
- 9^o Réunion : 28 Octobre 1975

12 FEVRIER 1976

Avant d'examiner dans l'ordre les questions à l'ordre du jour, M. de CACQUERAY rappelle qu'en ce qui concerne la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, les points suivants lui paraissent fondamentaux :

- la municipalisation de la Cité
- les aides spécifiques pour les habitants de la Cité
- la construction de logements sociaux
- le financement des vingt lits supplémentaires à la Maison de Retraite de Sainte-Livrade.

I - L'AVENIR DE LA CITE DE SAINTE-LIVRADE

A - La Municipalisation :

M. de CACQUERAY insiste sur le fait que depuis fort longtemps il a personnellement demandé la municipalisation du Centre, c'est-à-dire la suppression du statut particulier du C.A.F.I. faisant de celui-ci un quartier normal de Sainte-Livrade et de ses habitants des administrés semblables aux autres.

Cette municipalisation est d'ailleurs dans les faits à demi réalisée puisque ce sont les Services Municipaux qui ont la charge sociale de cette population à l'exception des aides particulières qui peuvent être consenties par l'administration du Centre (charbon, secours).

Une collaboration très positive s'est d'ailleurs instaurée avec l'Administration du Centre et des réunions se tiennent régulièrement pour résoudre au mieux les problèmes sociaux qui se posent.

Il serait donc très souhaitable que le Ministère, déjà saisi par rapport du Préfet à ce propos, mette au point très rapidement un projet de convention précisant la réutilisation du personnel et matériel ainsi que les délégations de crédits au profit de la municipalité. M. le Préfet précise à ce sujet que d'ores et déjà le Ministre de l'Intérieur a fait connaître son accord et que la décision définitive appartient au Ministère du Travail.

M. FRANCOIS pense que la nouvelle structure administrative du Centre proposée pourra être mise en place dans le meilleur délai.

Décision n° 21 : Les services administratifs locaux suivront en liaison avec le Ministère du Travail, l'élaboration du projet de convention municipalisant la Cité de Sainte-Livrade et veilleront à la rapidité de sa mise en œuvre.

X B - Aides financières spécifiques pour les eurasiens :

Dans l'hypothèse où l'opération de résorption de la Cité de Sainte-Livrade se réaliserait, beaucoup de familles relogées dans les nouvelles constructions ne pourraient s'acquitter du paiement d'un loyer H.L.M., ni supporter les frais d'un déménagement éventuel. Dans ces conditions il serait souhaitable d'obtenir pour les Eurasiens des avantages semblables à ceux qui ont été consentis aux musulmans de Bias soit :

- une prime départ de 10 000 F
- une aide loyer spécifique.

Ces propositions mises au point lors de réunions qui se sont tenues à la Préfecture ont été communiquées à M. le Premier Ministre, à M. le Ministre d'Etat - Ministre de l'Intérieur et à M. le Ministre du Travail.

Le Ministère de l'Intérieur s'est déjà déclaré favorable et les autres services poursuivent actuellement leur étude.

Décision n° 22 : M. le Préfet suivra cette affaire en liaison avec les Ministères concernés afin de provoquer des décisions rapides dans ce domaine.

II - CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

En application de plusieurs décisions arrêtées lors de la réunion du 28 octobre 1975, une réunion de mise au point s'est tenue le 13 novembre 1975 à la Préfecture, sous la présidence de M. le Secrétaire Général. Cette concertation avait pour but de permettre le démarrage rapide de la première tranche des 50 logements H.L.M. dont la construction a été prévue à Sainte-Livrade.

A l'issue de cette réunion des difficultés subsistaient encore et aucune solution définitive n'avait pu être dégagée.

- Les points positifs acquis étaient :

- le dossier technique
- la libre disposition des 50 logements H.L.M. attribués
- l'accord sous quelques réserves de la commune et de la Société H.L.M.

- Les problèmes non résolus étaient :

- la prise en charge de la démolition des bâtiments actuels
- la viabilisation du terrain
- le coût et paiement des loyers.

Le démarrage et l'opération se trouvant retardé par toutes les conditions suspensives demeurant encore, M. de CACQUERAY propose un "modus vivendi" consistant à lancer l'opération de construction en édifiant sur le terrain, dit "des Espagnols", une première tranche de 20 à 30 logements.

Cette proposition est retenue.

Décision n° 23 : Une réunion regroupant les services préfectoraux compétents, les services techniques de l'équipement, l'administration municipale de Sainte-Livrade et l'Office d'H.L.M. se tiendra afin de faire démarrer la construction de la 1ère tranche de logements sociaux sur le terrain, dit "des Espagnols", jouxtant la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Le 8 Janvier 1976

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE TRAVAIL
DU 5/1/1976

Le 5 Janvier 1976, une réunion de travail s'est tenue à la cité d'accueil de Sainte-Livrade pour étudier différents problèmes à caractère social.

Etaient présents :

- M. de CACQUERAY, Conseiller Général, Maire de Ste-Livrade/Lot,
- M. Le Docteur DAOULAS, Médecin-Chef des Cités d'accueil,
- Mme MATHIEU, Assistante Sociale Chef,
- M. DURNEY, Directeur de la cité d'accueil.

Monsieur DURNEY ouvre la séance à 10 heures en remerciant les participants et notamment Monsieur le Maire de Sainte-Livrade dont la présence souligne l'intérêt porté aux Livradais de la cité.

La première question abordée est l'attribution des prestations mensuelles de subsistance servies à titre de secours aux personnes les plus défavorisées. Monsieur DURNEY rappelle, tout d'abord, le mode de calcul retenu pour cette allocation. La circulaire N° 4.081 du Ministère du Travail, en date du 11 Juillet 1973, a fixé le taux de base de la prestation à 80 % du montant de l'allocation de l'aide aux infirmes qui s'élève à 660,00 francs au 14 Janvier 1976. En conséquence, un secours est attribué aux Rapatriés dont les ressources mensuelles sont inférieures à $660,00 \times 80 \% = 528,00 \text{ f}$, les allocations familiales n'entrant pas dans le calcul des revenus.

Madame l'Assistante Sociale est chargée de l'établissement du quotient familial et des propositions de secours.

Pour le mois de Janvier, 9 personnes sont concernées et leur cas est étudié dans la séance.

.../...

.../...

Monsieur le Maire demande que soit étudiée la possibilité d'attribuer une aide au chauffage pour les trois premiers mois de l'année, selon les disponibilités financières, aux personnes âgées ainsi qu'aux plus nécessiteux. Le Directeur de la cité se charge de présenter des propositions. La décision d'attribution sera prise en commun.

Monsieur DURNEY rappelle la situation particulière d'un certain nombre d'hébergés de nationalité vietnamienne dont la situation financière est directement liée à leur statut d'étranger. En effet, au regard de la législation, l'aide sociale aux infirmes qui leur est consentie, est amputée du Fonds National de Solidarité, cette prestation n'étant servie qu'aux ressortissants français. Il s'ensuit un dommage qui réduit de moitié leurs ressources mensuelles et les rend tributaires du secours de la cité.

Cette situation n'a pas échappé à Monsieur de CACQUERAY qui s'est préoccupé de leur cas et va provoquer une réunion à la Préfecture sur le problème de la naturalisation. De son côté, Madame MATHIEU a pris des contacts utiles avec Monsieur le Juge d'Instance de Villeneuve pour mettre sur pied le processus de naturalisation par l'institution de l'acte de notoriété.

Le problème de l'Atelier HOUSTY est évoqué ensuite. Bien que l'effectif des Hébergés travaillant à la fabrication des chaussures soit inférieur à celui des Livradais d'origine, le fait que l'atelier soit implanté dans la Cité d'Accueil ajoute aux préoccupations générales de l'emploi.

La Direction des Etablissements HOUSTY n'a pas encore fait connaître sa position sur d'éventuels licenciements.

Dans le cadre du problème de l'emploi, Monsieur le Maire évoque une importante proposition émanant d'une firme de HONG-KONG.

Monsieur le Docteur DAOULAS qui a présidé aux contacts préliminaires fait l'historique de ce projet:

La Société UNITEX envisage d'implanter à Sainte-Livrade, dans la Cité si possible, une usine de "chemises tricotées" qui emploierait au départ 300 ouvriers, ce chiffre pouvant atteindre 500 par la suite.

L'idée directrice est de faire travailler des Français d'Indochine. L'effectif actuel de la Cité étant limité ce projet ne pourrait se réaliser qu'avec l'arrivée d'un contingent de réfugiés du Vietnam.

Des contacts ont été pris à l'échelon départemental et sur le plan local. Un écho favorable a été recueilli. La Direction de l'Aménagement du Territoire a pris les dispositions nécessaires à l'étude du projet.

... / ...

En tout état de cause, si l'implantation de cette industrie est éminemment souhaitable dans le contexte économique actuel du Livradais, la question demeure liée à un problème de personnel d'emploi.

Il convient donc, avant toute considération d'ordre technique, de connaître la position des responsables sur l'éventuelle arrivée, à Sainte-Livrade, de réfugiés en provenance des anciens Etats Associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Les participants à cette réunion de travail sont convenus de se retrouver chaque mois pour suivre les différents problèmes évoqués.

17 décembre 5

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 282/CAB
RB - RJ

Monsieur le Ministre du Travail
Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau PSM.3
1 Place de Fontenoy
75700 PARIS

OBJET :

Séance de travail concernant
l'avenir de la Cité de
SAINTE-LIVRADE.

Le Directeur et le Directeur Adjoint étaient
conviés à participer à une réunion tenue le 10 décembre
1975, à 10 heures, à la Préfecture d'AGEN et présidée
par le Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet.

L'ordre du jour de la réunion avait été fixé
par la lettre de convocation (photocopie jointe).

Assistaient à cette réunion :

- Le Directeur de Cabinet (Président).
- Mr. le Sous-Préfet de VILLENEUVE SUR LOT.
- Le Chef du Bureau Financier de la Préfecture.
- Le Maire de SAINTE-LIVRADE.
- Mme AYACHE, Attachée de Préfecture.
- Une Inspectrice de la DASS représentant le Directeur
de la DASS.
- Mr. le Docteur DAOULAS.
- Mme l'Assistante Sociale des Cités.

Le Président de Séance fixe le but de la
réunion,

"Etudier et faire des propositions aux
Autorités Centrales de manière à déterminer les mesures
souhaitées".

Et pose les questions :

Où veut-on aller?

Doit-on aller à la Municipalisation ou
maintenir la Cité?

.../...

Il donne immédiatement la parole au Maire de SAINTE-LIVRADE qui déclare ne pas vouloir parler et attendre les propositions qui pourraient lui être faites dans le sens de la Municipalisation qu'il demande depuis quinze ans. Le Directeur de Cabinet propose comme base de travail la Convention établie pour la Municipalisation de la Cité de BIAS. Le Maire oppose un refus et pour mettre l'assemblée dans l'ambiance, il préconise l'épreuve de force comme à BIAS.

Il finit par accepter ce document comme élément de discussion. Finalement le projet est considéré comme valable et la Municipalisation pourrait être envisagée, dès la signature de la Convention. Donc en premier lieu: Municipalisation. Ensuite, reprise de l'étude du projet de construction, le projet actuel s'avérant trop onéreux. Enfin, étude des aides spécifiques.

1)-MUNICIPALISATION :

11)- Le Maire ne s'oppose pas à ce qu'il y ait un Directeur à la Cité, qui sera "la liaison normale entre la Mairie et la population". Mais le Maire entend être le patron dans sa commune y compris la Cité. En effet il tient "à garder les hébergés car cette population l'intéresse".

Sa position est nette. Il veut bien garder tout le personnel mais désire l'employer selon les besoins de la commune et entend exercer son autorité. Mr. DURNEY, directeur désigné de la Cité, demande que les décisions soient nettement précisées et consignées par écrit.

12)- Constitution d'un budget annexe, alimenté par le Ministère, jusqu'à disparition de la spécificité des populations.

Il semble que le Maire veuille disposer non seulement des crédits de fonctionnement, mais aussi des crédits "prestations de subsistances (& 30) et des crédits "grosses réparations" (& 40). En effet si les constructions H.L.M. ne sont pas entreprises, la vie devra continuer à la Cité.

2)-CONSTRUCTION :

Doit-on construire ? Peut-on construire ?

D'une part, une partie des hébergés aurait fait connaître son opposition à la construction des H.L.M., d'autre part il apparait que le projet de construction présenté, assorti du bail emphytéotique, sera très onéreux et aboutira à des loyers trop élevés. Selon le Maire le projet devrait être repris en essayant d'utiliser les V.R.D. existants, ce qui abaisserait d'autant les coûts. Donc question en instance sinon reportée.

.../...

3)- AIDES SPECIFIQUES :

Le Maire expose l'inquiétude des hébergés devant les charges de loyer qui risquent de leur être imposées d'autant que les loyers paraissent très élevés.

Je fais état de la lettre PSM/3 N° 1080 du 8 août 1975 de Monsieur le Ministre du Travail, adressée à Mr. le Préfet de Lot et Garonne, prévoyant la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier la situation des personnes logées gratuitement.

Je signale l'étude faite par l'Assistante Sociale de la Cité donnant la répartition des familles, suivant leur composition et mentionnant les ressources aussi exactes que possible de ces familles.

Ces deux documents ne semblent pas devoir être pris en considération malgré leur importance comme base de discussion. Apparemment leur existence est gênante car leur utilisation exigerait, sur le projet de construction, des précisions que personne veut donner. C'est le sentiment qui se dégage de la discussion.

Les tenants du projet préfèrent exposer des difficultés très générales, découlant de l'attitude des populations et des charges financières plutôt que d'étudier ces difficultés séparément et d'essayer de les résoudre.

Le Docteur DAOULAS pose le problème des personnes du quatrième âge et le projet d'extension de la maison de retraite de SAINTE-LIVRADE. La création des vingt lits supplémentaires a fait l'objet d'étude particulière de la part de la D.A.S.S. et le financement de cette création semble assuré par diverses subventions :

- 40 % Etat - acquis
- 40 % Sécurité Sociale encore incertain
- 20 % auto financement.

La réalisation pourrait débuter en 1976.

Le problème paraît avoir été déjà étudié lors d'une séance particulière.

La séance est levée à 12 heures 30.

PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

Visite de M. le Préfet

**CENTRES D'ACCUEIL DE BIAS
ET
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT**

Procès-verbal de la 9^o réunion de travail



- 1^o Réunion : 30 Octobre 1973
- 2^o Réunion : 15 Janvier 1974
- 3^o Réunion : 23 Avril 1974
- 4^o Réunion : 9 Juillet 1974
- 5^o Réunion : 29 Octobre 1974
- 6^o Réunion : 29 Janvier 1975
- 7^o Réunion : 22 Avril 1975
- 8^o Réunion : 1^{er} Juillet 1975

28 OCTOBRE 1975

I - OPERATION DE RESORPTION DE LA CITE

A/ Réalisation du programme H.L.M.

M. le Préfet rappelle que la résorption de la Cité de Sainte-Livrade est conditionnée par la construction sur le terrain d'assise actuel d'un programme H.L.M. susceptible d'accueillir dans l'avenir les habitants de la Cité ainsi que les livradais d'origine.

La seule difficulté subsistant encore, le dossier technique étant parfaitement prêt, est celle de la cession du terrain nécessaire à la construction.

Pour des raisons juridiques insurmontables, la cession gratuite du terrain a dû être écartée et seule la formule d'un bail emphytéotique a pu être retenue.

Les propositions ministérielles, examinées lors d'une réunion de travail le 20 août sont les suivantes :

“... location emphytéotique ou bail à construction mettant le terrain à la disposition de la Société H.L.M. pour une longue durée, moyennant un loyer qui serait symbolique pour les logements réservés aux familles de réfugiés d'Indochine, mais réel pour ceux destinés aux livradais d'origine. A l'expiration du bail, l'Etat recouvre la disposition du terrain et la propriété des bâtiments construits”.

Après concertation, la formule du bail emphytéotique a été jugée satisfaisante. Le Ministère de l'Economie et des Finances a proposé un bail sur 50 ans pour un loyer annuel de 32 000 F.

Les conditions paraissant acceptables et l'urgence du démarrage de l'opération devenant impérative, M. le Préfet demande que les décisions définitives soient prises avant le 15 novembre lors d'une ultime réunion de mise au point au cours de laquelle seront notamment discutés les problèmes de l'assainissement, de la démolition des bâtiments actuels et des loyers.

Décision n° 4 : Une réunion de mise au point définitive, présidée par M. le Secrétaire Général de la Préfecture, aura lieu avant le 15 novembre afin de permettre le démarrage rapide de la première tranche de 50 logements de l'opération H.L.M. décidée pour résorber la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

B/ Relogement des familles de la Cité

M. de CACQUERAY fait remarquer que la construction des H.L.M. prévues ne résoudra pas le problème du loyer pour les familles les plus nécessiteuses de la Cité et fait état de certaines doléances de la part de ceux-ci qui ont le sentiment d'une certaine discrimination résultant des nouvelles mesures prises uniquement en faveur de la population musulmane du Centre de Bias alors que beaucoup de leurs problèmes sont identiques et même antérieurs.

Compte tenu des conséquences extrêmement importantes de la mesure fondamentale de municipalisation du Centre de Bias, M.le Préfet en a expliqué la nature et la portée dès le début de la présente réunion de travail. Il convient cependant de préciser que cette disposition est accompagnée de nombreuses autres mesures touchant notamment les domaines du logement et de l'emploi susceptibles de faciliter l'éclatement du Centre et l'insertion sociale satisfaisante de la population, amenée à partir dans les délais prescrits.

Afin de permettre à chacun d'apprécier la portée de ces décisions, M. SAINT-JEAN propose d'expliquer, selon le déroulement de l'ordre du jour, leurs incidences sur le règlement des problèmes les plus graves de la population concernée. Il souligne également que, lors de l'élaboration de cette nouvelle réglementation, il a été tenu le plus grand compte des conclusions établies par les commissions locales de travail, afin d'assurer aux nouvelles dispositions une pleine efficacité. En annexe II figure un état complet des mesures ministérielles.

I - RELOGEMENT DES FAMILLES DU CENTRE

L'éclatement du Centre, objectif fixé dès le départ et poursuivi depuis de longs mois, a été quelque peu ralenti par les multiples difficultés, posées par le relogement des familles hors du Centre.

Une enquête précise auprès des familles, sous forme d'entrevues individuelles a permis d'expliquer en grande partie les réticences des familles à quitter le Centre. Si les motifs sont quelquefois psychologiques, ils sont surtout financiers et professionnels.

Les nouvelles mesures devront donc susciter et faciliter les départs du Centre puisque les avantages consentis sont substantiels aussi bien pour les intéressés que pour les collectivités d'accueil.

La prime de départ est portée de 4 000 F à 10 000 F à partir d'août 1975.

Une aide spécifique loyer, d'environ 300 F par mois et modulée en fonction des ressources de la famille sera accordée pour une période de 3 ans. Cette aide pourra se cumuler, le cas échéant, avec l'allocation logement.

Une aide pour l'amélioration et la rénovation de 10 000 F maximum pourra être accordée à ceux qui ont fait l'acquisition d'habitations anciennes nécessitant une mise en état.

Les communes de faible importance, fournissant emploi et logement, pourront bénéficier pour l'aménagement de logement de 4 000 à 5 000 F, selon les travaux à exécuter et l'Etat supportera pendant 3 ans, une fraction, dégressive chaque année, du traitement et des charges relevant de ces emplois.

*
* *

MESURES ARRETEES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES DU 6 AOUT 1975

I - Disparition des cités d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard) et de Bias (Lot-et-Garonne).

Dans le but de faciliter le passage aux habituelles conditions de vie des Françaises et Français pour les habitants musulmans des cités d'accueil de Bias et Saint-Maurice-l'Ardoise, qui doivent être supprimées à la fin de l'année 1976, il est décidé de confier leur gestion, dès la fin de l'année 1975, aux autorités locales, qu'elles soient départementales ou communales.

Dans l'intérêt de leurs résidents, l'administration des cités cessera donc d'être une administration d'exception et sera assurée dans des conditions aussi proches que possible du droit commun. Ne seront, bien entendu, perdus de vue, ni le caractère spécifique, au plan social et humain, des problèmes de cette communauté, ni la situation du personnel d'encadrement que les cités emploient et qui s'est trouvé affronté à une tâche difficile.

II - Indemnisation des années de captivité

Une allocation proportionnelle à la durée de leur captivité, et fixée à 500 F par trimestre de détention, sera attribuée aux Français musulmans, anciens supplétifs et civils, qui ont été détenus en Algérie postérieurement au 2 juillet 1962, pour des motifs se rattachant aux événements d'Afrique du Nord précédant cette date.

Des instructions vont être adressées aux services départementaux de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, où les dossiers devront être déposés.

III - Indemnisation des infirmités contractées en captivité.

Une allocation viagère sera attribuée aux intéressés ayant contracté, durant cette détention, des infirmités nées de blessures ou de maladies, après dépôt du dossier dans les services départementaux de l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (auxquels des instructions vont être adressées) et examen médical.

Le maximum annuel de l'allocation (taux d'incapacité de 100 %) serait, au 24 septembre 1975, de 11 833,80 F. Elle ne pourra être cumulée avec les prestations d'invalidité allouées au titre des pensions de l'Etat ou d'une législation de sécurité sociale.

IV - Prise en compte pour la retraite des services de supplétifs.

La modification de la réglementation selon laquelle les services accomplis par les anciens supplétifs sont pris en compte pour la retraite, dans le cadre du code des pensions civiles et militaires, est étudiée, dans le sens de l'élargissement, par le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Economie et des Finances.

V - Formation professionnelle.

Les jeunes Français musulmans bénéficieront d'actions menées dans le cadre du droit commun (stages conventionnés de mise à niveau, pré-formation ou formation, rémunération et couverture sociale dans les conditions habituelles).

Les autorités compétentes (préfets de région, préfets et délégués régionaux à la formation professionnelle) veilleront à ce que leur situation spécifique soit prise en considération de manière prioritaire et à ce que soit mené un effort d'information, parmi les Français musulmans, afin de sensibiliser les jeunes candidats virtuels de cette formation.

Deux Collèges d'Enseignement Technique seront implantés dans les régions à forte densité de population française musulmane, dont un dans l'Académie d'Aix-Marseille, à Orange, et un dans l'Académie de Bordeaux à Agen, sans bien entendu qu'il soit pour autant question de concentrer des enfants dans des établissements qui leur seraient réservés.

VI - Aide à l'emploi des jeunes

Des agents spécialisés seront mis en place dans les agences pour l'emploi, et chargés de suivre les problèmes propres aux Français musulmans rapatriés d'Afrique du Nord, dans les zones de forte implantation de cette population.

En région parisienne, 21, rue des Malmaisons - 75013 Paris, fonctionne déjà un centre "Relais-Accueil" qui reçoit des jeunes Français musulmans à la recherche d'un emploi et les aide dans cette recherche et dans celle d'un logement. Cette action sera renforcée et démultipliée (création d'un autre Centre en province, vraisemblablement dans le Nord ou le Rhône).

VII - Amélioration de l'habitat

- La prime de départ des cités d'accueil aux familles allant s'installer en milieu ouvert est portée de 4 000 à 10 000 F.

Cette mesure a pris effet dès le courant du mois d'août. Elle est destinée à couvrir les frais de déménagement et de première installation.

- Une aide temporaire permettant de réduire les charges nouvelles imposées aux familles quittant les cités d'accueil est en cours d'ultime mise au point (il variera selon le logement occupé) sera vraisemblablement, pour la première année de 300 F par mois environ.

- Une aide sera accordée aux familles d'ouvriers forestiers Français musulmans qui quitteront leur logement en hameau pour un logement à usage locatif. Elle correspondra au premier loyer, au cautionnement et à divers frais d'arrivée dans un nouveau local. Elle sera de 1 500 F en moyenne.

- L'effort d'amélioration et de rénovation des habitations anciennes souvent acquises par les Français musulmans rapatriés sera renforcé (allocation proportionnelle au montant des travaux accomplis pour la remise en état du gros œuvre et de l'installation sanitaire. Elle sera plafonnée à 10 000 F plus majorations par enfants à charge. L'instruction des dossier sera faite dans les préfectures.

PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

Visite de M. le Préfet

**CENTRES D'ACCUEIL DE BIAS
ET
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT**

Procès-verbal de la 6^o réunion de travail



1^o Réunion : 30 Octobre 1973

2^o Réunion : 15 Janvier 1974

3^o Réunion : 23 Avril 1974

4^o Réunion : 9 Juillet 1974

5^o Réunion : 29 Octobre 1974

29 JANVIER 1975

II - DEPART DES FAMILLES NANTIES *4 pages de 12*

EXAMEN DE LA DECISION N° 6

- M. GRAEVE est chargé de prévenir le plus tôt possible M. le Préfet de l'attribution des crédits demandés par le Ministère du Travail.

EXAMEN DE LA DECISION N° 7

- M. le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot pourra alors en faire état dans le cadre de la Commission qu'il anime et qui a pour but d'inciter les familles à partir.

M. le Préfet signale avoir reçu une lettre de M. le Ministre du Travail en date du 9 janvier 1975 par laquelle ce dernier lui a annoncé ce qui suit :

"Aide à la réinstallation des familles en milieu ouvert

Lecture faite par M. le Préfet du passage concernant cet objet.

Pour faciliter l'accession à des conditions normales d'habitat d'un certain nombre de familles vivant actuellement à la Cité, l'attribution d'une prime de départ a paru nécessaire, indépendamment de la prise en charge par la Préfecture des frais de transports et de déménagement. Je vous confirme que les crédits qui avaient été demandés à cet effet par le Ministère du Travail, au titre du Budget de 1975, ont été effectivement votés par le Parlement. Ils permettront l'attribution d'une prime de départ, variable selon l'importance et les ressources de chaque famille et qui s'élèvera en moyenne à 4 000 F."

*
* *

M. le Préfet remercie M. GRAEVE de l'efficacité dont il a fait preuve.

Compte tenu de ce résultat, M. le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot pourra faire état, dans le cadre de la Commission qu'il anime, de la possibilité d'attribuer la prime de départ prévue.

III - EMPLOI

EXAMEN DE LA DECISION N° 8

- Une Sous-Commission animée par M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, poursuivra son action afin de régler les cas en suspens.

Direction de la Population
et des Migrations

Sous-Direction des Programmes
Sociaux en faveur des Migrants

G/CC - P.S.M. 3/N° 0 5 4

PARIS, le 17 JANV 1975

LE MINISTRE DU TRAVAIL

à

Monsieur le Ministre de l'Economie
et des Finances

- Cabinet -

OBJET : Situation de la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE.

Dans la perspective, maintenant proche, de la préparation du Budget pour 1976, je crois devoir appeler spécialement votre attention sur la situation de la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE (Lot-et-Garonne), dont les dépenses de fonctionnement sont assurées par les crédits ouverts chaque année au Chapitre 37-81 du Budget du Ministère du Travail.

Cette Cité a été créée à la suite des événements d'Indochine de 1954, pour les familles françaises d'origine eurasienne. Elle est installée dans les baraquements d'un ancien camp militaire mis à la disposition du Ministère du Travail.

La population hébergée comprend des hommes âgés, invalides ou inaptes au travail et leurs familles, des célibataires handicapés, des veuves sans ressources et chargées de famille. Ces personnes sont hébergées gratuitement, elles bénéficient d'un encadrement administratif et social, et il leur est dispensé sur place des soins médicaux gratuits. Leurs ressources sont constituées par des prestations sociales diverses : pensions, allocations familiales, allocations d'aide sociale, prestations de subsistance imputées sur le § 30 de l'article 10 du Chapitre 37-81 visé ci-dessus, parfois par les salaires peu élevés des jeunes ou la rémunération d'un travail saisonnier. Au fil des ans, l'effectif de la Cité a diminué. Il s'élève encore néanmoins à l'heure actuelle à 455 personnes dont 147 enfants de moins de 18 ans, 207 adultes de 18 à 60 ans, et 101 adultes de plus de 60 ans.

*

* *

.../...

La prolongation de cette situation est critiquée de divers côtés. En particulier, le Vice-Président de la Commission des Finances du Conseil Général, Maire de SAINTE-LIVRADE, dont on comprend le souci, ne voit pas sans déplaisir des installations de fortune se perpétuer sur le territoire de sa commune. Appuyé par le Préfet de Lot-et-Garonne, il demande que le terrain d'assise de la Cité, d'une superficie de 7 ha 56 a 45 ca et évalué en 1970 à 1 800 000 Frs, soit cédé gratuitement par l'Etat à la Municipalité, pour lui permettre de confier à une Société d'H.L.M. locale un ensemble destiné à reloger, dans des conditions plus satisfaisantes, les hébergés de la Cité et les habitants de l'agglomération livradaise, à laquelle se sont déjà assez bien intégrés les Eurasiens.

Ce problème a été étudié le 18 juin dernier, lors d'une réunion tenue sur place, à la demande du Préfet de Lot-et-Garonne et présidée par le Sous-Préfet de VILLENEUVE-sur-LOT. Le Ministère du Travail et le Ministère de la Santé y étaient représentés. Le Maire de SAINTE-LIVRADE y assistait, ainsi que les représentants des administrations intéressées du Département, notamment ceux de l'Équipement et de l'Action Sanitaire et Sociale.

Il a été envisagé de réaliser sur le terrain occupé par l'actuelle Cité, un programme H.L.M., échelonné sur 5 ans, comportant 300 logements, répartis à parts sensiblement égales entre les personnes hébergées à la Cité d'Accueil et les habitants de la commune de SAINTE-LIVRADE. Des constructions du type foyer-logement et "Cité Soleil" ont été prévues. Il a été proposé de financer la construction de cet ensemble sur des crédits H.L.M., éventuellement sur des crédits inscrits aux programmes à loyer réduit (P.L.R.) ou au programme de résorption de l'habitat insalubre (P.R.I.).

Enfin, des équipements collectifs se rapportant à l'aide médicale et à l'aide sociale, pris en charge par le Ministère de la Santé, seraient mis en place.

*

* *

Le Maire de SAINTE-LIVRADE et le Préfet de LOT-et-GARONNE estiment toutefois que la réalisation de ces opérations est subordonnée à deux conditions principales. En premier lieu, la cession gratuite à la Municipalité de SAINTE-LIVRADE du terrain d'assise de la Cité d'Accueil appartenant actuellement à l'Etat serait nécessaire. En outre, il serait indispensable que le Ministère de l'Équipement puisse attribuer à la commune de SAINTE-LIVRADE un contingent spécial de 300 logements H.L.M. à répartir sur 5 ans, dont 50 au titre de l'année 1975.

Je vois, pour ma part, une troisième question essentielle à régler ; elle se rapporte au cas des personnes logées gratuitement à la Cité à l'heure actuelle, et qui ne pourraient supporter la charge d'un loyer H.L.M., en dépit de l'allocation logement qu'elles pourraient percevoir le cas échéant.

*

* *

.../...

Sans se dissimuler les difficultés à surmonter, le Ministère du Travail prête une attention particulière à ces propositions touchant l'avenir de la Cité d'Accueil. Il estime, en effet, que les solutions provisoires adoptées au lendemain des événements d'Indochine ne sont plus acceptables. Les années ayant passé, une solution définitive, à la fois plus humaine et mieux adaptée à la nécessité d'insérer les intéressés dans la communauté nationale, doit être recherchée pour les hébergés de la Cité. Il s'interroge également sur l'opportunité de continuer à assumer, chaque année, selon la tradition budgétaire établie, des dépenses de personnel et de fonctionnement coûteuses, et des dépenses d'entretien pour des locaux mal appropriés. Les crédits consacrés à la Cité pourraient sans doute être utilisés, à l'avenir, d'une manière plus rationnelle, par exemple en renforçant, si vous en étiez d'accord, la dotation inscrite à la ligne "Prestations de subsistance" du Chapitre 37-81, pour permettre à certains hébergés de supporter la charge d'un loyer.

*

* *

L'exposé qui précède fait ressortir que la réalisation des projets formés pour la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE requiert la coopération de diverses administrations.

Les rôles impartis respectivement au Ministère de l'Equipement et au Ministère de la Santé ont été évoqués.

En ce qui concerne le Ministère de l'Economie et des Finances, il serait nécessaire que je puisse connaître votre sentiment sur les grandes lignes du projet et votre position de principe sur deux points essentiels : l'un concernant la cession gratuite de terrain sollicitée et les conditions qui pourraient y être mises éventuellement, cette affaire relevant de la compétence exclusive du Service du Domaine placé sous votre autorité ; l'autre touchant le sort qui peut être réservé à l'assouplissement, suggéré ci-dessus des interventions budgétaires effectuées au titre du Chapitre 37-81.

Enfin, j'estime qu'il conviendrait de prévoir la constitution d'un groupe de travail interministériel, chargé d'arrêter l'ensemble des mesures à prendre pour cette affaire, et auquel pourraient être associés les représentants des autorités départementales et locales intéressées.

Je vous serais obligé de me faire savoir si vous accepteriez de vous faire représenter au sein de ce groupe de travail et, dans l'affirmative, de m'indiquer le nom de votre représentant.



Michel DURAFOUR

Le 1er juillet 1974

**RAPPORT ETABLI EN VUE DE LA REUNION DE TRAVAIL
DU 9 JUILLET 1974 SUR LES CITES D'ACCUEIL DE
BIAS ET DE STE-LIVRADE**

En exécution de la décision n° 14 de la réunion de travail du 23 avril 1974 une commission comprenant les personnalités suivantes :

PRESIDENT : M. HUBERT, Sous-Préfet de Villeneuve,
M. de CACQUERAY, Maire de Ste-Livrade
M. GRAEVE, Administrateur Civil
Mme CHAUVET, Administrateur Civil, Chef du bureau R V 2
Melle RIQUERS, Attaché d'administration, Sous-Chef de bureau R V 2
M. le Dr DARME, Directeur départemental de l'Action Sanitaire et Sociale
M. le Colonel BOUTIN, Directeur des Cités d'accueil de Bias et de Ste-Livrade
M. REYNAUD, Receveur des Finances, représentant M. le Trésorier Payeur Général,
M. THUREAU, représentant M. le Directeur départemental de l'Equipement
Mme DELMOULY, Déléguée départementale du G.I.P.
M. BOURBON, Percepteur de Ste-Livrade
M. GALLIBERT, Directeur par intérim de la Maison de retraite de Ste-Livrade
Mme BOURGOIS, Assistante sociale des cités d'accueil de Bias et de Ste-Livrade
M. VINCENT, Inspecteur départemental de l'Action sanitaire et sociale
M. GRENIER, Secrétaire en Chef à la Sous-Préfecture

.../...

s'est réunie à la Sous-Préfecture de Villeneuve-sur-Lot le 18 juin 1974 à 15 Heures.

Au cours de cette réunion, le problème de transfert de la propriété de la Cité d'accueil de Sainte-Livrade à la commune a été étudié dans son ensemble. Après différentes discussions, la Commission est arrivée aux conclusions suivantes :

1° - Il apparaît irrationnel de limiter l'étude du transfert à la seule parcelle dite "Camp des Espagnols". M. Le Maire de Sainte-Livrade a besoin en effet d'étudier globalement ce qui pourra être fait de la Cité d'accueil. M. GRAEVE, sous réserve de l'accord de ses supérieurs, accepte le principe de la cession à la commune de la totalité de la cité, au vu d'un projet sommaire d'aménagement que M. THUREAU fera établir par les services de l'Equipement. Il s'engage également à intervenir auprès du service des Domaines pour que le prix consenti à la commune de Ste-Livrade tienne compte du caractère social de la réalisation et soit très raisonnable.

2° - La construction de logements-foyers ne paraît pas convenir aux habitudes et aux désirs des Eurasiens âgés qui supportent difficilement d'être séparés des autres habitants de la Cité et qui reçoivent fréquemment la visite des membres de leurs familles installés dans d'autres régions de la France. Il est préférable de construire des logements-soleils dans lesquels les appartements réservés aux personnes âgées sont répartis au milieu de logements ordinaires qui seraient habités par les Eurasiens de Sainte-Livrade domiciliés actuellement dans la cité. Le projet devra comprendre, outre l'infrastructure médicale et sociale nécessaire, les édifices culturels (pagode) auxquels cette population est très attachée.

3° - Une unité supplémentaire de 20 lits doit être construite à la maison de retraite. Elle accueillera en priorité, les personnes venant de la Cité d'accueil qui ne pourraient pas, en raison de leur état de santé, vivre dans un habitat séparé.

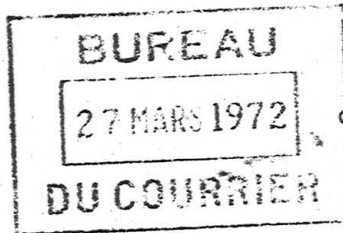
MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le 24 MARS 1972
1, Place de Fontenoy (7è)

Direction de la Population et
des Migrations
Sous-Direction des Programmes
Sociaux en faveur des Migrants

PSM.3/n° 3105



Le MINISTRE du TRAVAIL
de l'EMPLOI et de la POPULATION

à

Monsieur le PREFET du Département
de LOT-ET-GARONNE
- Cabinet -

(47) - AGEN -

1) sur le principe
2) sur la date

O B J E T : Reconversion du Centre d'Accueil de SAINTE-LIVRADE.

REFERENCE : Ma lettre 2278 du 8 Novembre 1971.

Par lettre citée en référence, je vous demandais d'intervenir auprès des offices H.L.M. du Lot-et-Garonne en vue d'obtenir le relogement d'un certain nombre de familles non nécessiteuses encore hébergées à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

En Février dernier, deux de mes collaborateurs se sont rendus sur place afin d'examiner la situation de façon approfondie et de prendre contact avec les municipalités qui paraissent, à première vue, susceptibles d'aider à résoudre le problème du logement.

Ainsi que cela a été signalé au Directeur de votre Cabinet dans un entretien du 24 Février, il semble qu'on puisse concevoir dès à présent un plan d'ensemble dont la réalisation devrait aboutir progressivement, d'une part au relogement à l'extérieur des familles ou personnes isolées munies de ressources, d'autre part à l'intégration des personnes âgées ou infirmes dans une gestion de droit commun.

Dans cette perspective, la reconversion du centre se réaliserait par la prise en charge au titre de l'Action Sanitaire et Sociale d'un programme d'équipement correspondant aux besoins spécifiques des personnes du 3ème âge. L'action du dispensaire s'exercerait à la fois au profit des hébergés âgés et de la population avoisinante sous l'égide

de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale. Son rattachement à l'Hospice municipal de Sainte-Livrade pourrait également être envisagé.

En ce qui concerne les possibilités éventuelles de logement les visites faites aux maires de CASSENEUIL et de SAINTE-LIVRADE ont été assez décevantes. Le Maire de CASSENEUIL qui dispose d'appartements H.L.M. vacants n'accepte de recevoir que 1 ou 2 familles à la fois. A SAINTE-LIVRADE où il n'y aurait aucun logement H.L.M. disponible, il existe par contre un élément nouveau.

Depuis plusieurs années en effet, la Municipalité envisageait de faire construire des logements H.L.M. sur une partie du terrain domanial affecté à l'hébergement. Ce projet s'était alors heurté à la position prise par le Ministère des Armées, principal affectataire et partisan d'une cession globale à la Municipalité, ce qui, compte tenu de l'estimation des Domaines, entraînait pour la Commune de Sainte-Livrade une trop lourde charge.

Or, d'après les renseignements recueillis, le Ministère des Armées aurait renoncé à l'affectation du terrain. Le Ministère du Travail pourrait donc immédiatement devenir affectataire principal pour la portion de terrain qui demeurerait réservé au camp, l'autre partie pouvant désormais faire l'objet d'une cession à la Commune. Il semble par ailleurs que les Domaines seraient disposés à revoir leur estimation de base en tenant compte du fait que la cession porterait sur un terrain ne disposant que d'aménagements (voirie, adduction d'eau) sommaires. Ainsi l'acquisition de la partie du camp nécessaire à l'implantation de construction H.L.M. ne représenterait plus pour la Commune qu'une dépense minime.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir informer le Maire de Sainte-Livrade de cette situation nouvelle et de l'inviter à faire connaître dès que possible s'il est disposé dans ces conditions à reprendre le projet de construction, étant entendu qu'une partie des logements édifiés devraient être réservés aux familles de la Cité.

En ce qui concerne les possibilités immédiates de logement, il semble surprenant qu'il n'existe dans un rayon de 10 kms autour de Sainte-Livrade, aucun logement susceptible de recevoir une population généralement bien acceptée par le voisinage européen. Or, les hébergés même sans droit, ne peuvent dans la pratique être contraints à quitter la Cité si une offre de relogement ne leur est faite. Il est probable d'ailleurs que certains d'entre eux lorsqu'ils réaliseront la volonté bien arrêtée de l'Administration, se réinstalleront par leurs propres moyens.

Je souhaiterais donc que vos services de logement reprennent une prospection qui devrait porter non seulement sur les appartements du secteur H.L.M. mais également sur ceux du secteur libre dont les loyers ne sont pas trop élevés.

Il semble enfin que pour étudier les modalités de réalisation de cette opération de reconversion, une réunion organisée sous votre égide pourrait regrouper l'ensemble des services ou personnalités concernés : maires des communes environnantes de Sainte-Livrade et de Casseneuil notamment, les Directeurs départementaux des services fiscaux, du Travail et de la Main-d'Oeuvre, de l'Action Sanitaire et Sociale; l'Administration Centrale du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population serait représentée par le Directeur de la Population et des Migrations et ses collaborateurs. Je propose que cette réunion ait lieu le mercredi 19 Avril vers 14 h.30.

Il est certain que l'application de ces mesures se heurtera à de nombreuses difficultés, mais, en tout état de cause, il est plus que temps de faire sortir cette population rapatriée depuis 15 ans, d'un régime particulier dans lequel son attentisme se complait et qui, tous les renseignements le confirment, n'est plus justifié. C'est pourquoi j'envisage dès maintenant de faire adresser par l'administration de la Cité, une lettre d'avertissement à toutes les personnes ou familles qui, soit qu'elles n'aient pas la qualité de "rapatriés," soit qu'elles disposent de ressources suffisantes, sont hébergées indûment. Un délai de 3 à 6 mois leur serait accordé pour se reloger par leurs propres moyens.

A l'expiration de ce délai, je pense que les mesures de prospection engagées permettraient sans doute de faire des propositions de relogement à un certain nombre de familles. Celles-ci seraient en outre informées qu'en cas de refus, il serait mis fin à l'autorisation de séjour dans la Cité.

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître dans les moindres délais, votre sentiment sur les principes exposés dans ma lettre du 8 Novembre 1971, ainsi que sur les mesures concrètes énumérées dans la présente correspondance et sur la date proposée pour la réunion projetée./.

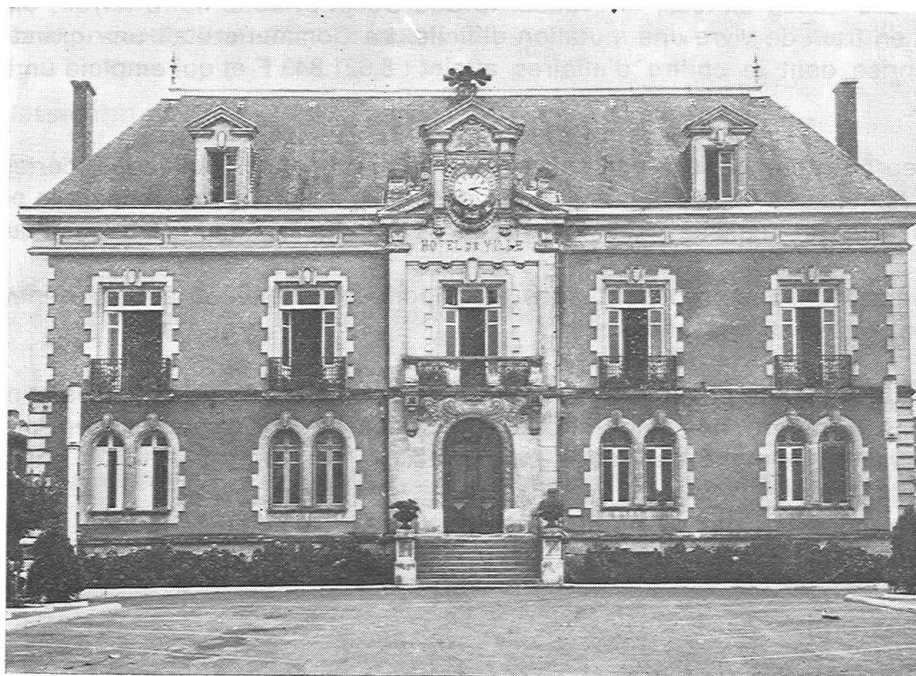
Le Secrétaire Général

Le Secrétaire Général
Séjour de la Cité

Ch. Barbeau

Signé : Charles BARBEAU

Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot



BILAN 1971-1976

et

PERSPECTIVES

ÉDITORIAL

Pendant 12 ans, l'équipe municipale sortante s'est attachée à ce qu'on vive à SAINTE-LIVRADE en bonne entente.

Une seule équipe, une seule pensée, un seul but :

Notre terre, notre Pays, SAINTE-LIVRADE.

Au cours de ces douze années, la France, le Sud-Ouest et donc notre terroir, ont vécu des mutations ou plutôt sont en train de vivre une mutation difficile. La Commune était une grande famille, elle est devenue une entreprise dont le chiffre d'affaires atteint : 8.621.843 F et qui emploie un important personnel.

Nous nous représentons donc à vos suffrages en gestionnaires, politiques certes, puisque hommes publics gérant les affaires de la Cité, mais bien décidés à éviter les divisions de la politique, et à faire passer une gestion saine et réaliste avant les directives éventuelles d'un parti quel qu'il soit.

Les 23 candidats qui vous proposent, sans ambition personnelle et à titre bénévole de gérer la municipalité, ne sont pas tous des anciens.

A ceux qui nous ont quitté et qui se dévouaient, souvent depuis de nombreuses années, pour le bien général, nous tenons à rendre hommage. Nous tenons aussi à leur dire un sincère merci pour leur travail qui s'est toujours tenu éloigné des luttes partisans.

L'équipe est renouvelée par la participation de femmes, d'hommes jeunes, de personnalités à la fois compétentes, ouvertes et disponibles.

Quels sont nos projets ?

Terminer d'abord les programmes lancés : six ans c'est court, et vous pourrez lire dans les pages qui suivent un strict résumé, secteur par secteur, des réalisations terminées et de celles qui sont ébauchées ou prévues :

La priorité sera donnée à la garantie de l'emploi.

Face à l'inquiétude de chacun, nous tiendrons à préserver notre économie locale et même à lui donner l'élan nécessaire pour que nos jeunes y trouvent leur place dans un climat d'équilibre et de justice sociale.

Mais ce souci du futur et de la jeunesse n'est pas incompatible avec celui du bien-être des aînés.

Nos anciens doivent profiter des transformations de notre ville à laquelle ils ont tous apporté beaucoup de leur travail et de leur sollicitude.

Ce programme est ambitieux, sans doute, mais sa réalisation dépendra de nous tous.

Dans cette entreprise difficile, nous vous tiendrons au courant de nos démarches, de nos projets, et recevrons tous les avis qui contribueraient à l'intérêt commun.

Au cours des six années à venir, le devenir de Sainte-Livrade passera par la nouvelle orientation des contrats de villes moyennes et de pays. La Cité est déjà prise en considération pour l'étude d'un contrat de ville moyenne. Les contacts sont pris sur le plan régional, nous obtiendrons ainsi une aide substantielle pour l'équipement de certains secteurs prioritaires.

Nous parlions d'ambition :

NON, il s'agit d'un espoir raisonnable, SAINTE-LIVRADE gérée avec sagesse, a le moyen de poursuivre son expansion.

ÉDUCATION NATIONALE

RÉALISÉ

Réalisation réfectoire et cuisine.

Construction de la nouvelle école maternelle à La Gourguette.

Centre aéré, achèvement du projet initial.

Groupe A.-Boudard, construction d'un préau.

Achat de dix classes préfabriquées.

Achat du terrain Gentié pour école maternelle nouvelle.

Construction d'une salle de classe, bibliothèque au Groupe A.-Boudard (classe qui sera réalisée pour la rentrée 77-78).

Emplacement prévu pour implantation d'une crèche annexée à cette nouvelle école maternelle.

PROJETS IMMÉDIATS, FUTURS

TRAVAUX AU C. E. S.

Aménagement des dortoirs en classes, permettant la disparition des classes préfabriquées. Ces travaux qui sont programmés pourraient se réaliser en 1977 (projet immédiat).

Implantation d'un atelier permettant la formation professionnelle.

Aménagement d'un plateau d'éducation physique.

Travaux d'entretien, peintures extérieures.

ÉCOLES PRIMAIRES

Travaux d'entretien aux diverses écoles, selon un programme établi.

Plateau éducation physique Groupe A.-Boudard.

Création d'un C. M. P. P. (centre médico-psychopédagogique).

Ce projet de création d'une antenne du Centre Médico Psycho-Pédagogique a été décidé par le Conseil Municipal (réunion du 13 Décembre 1976).

Il permettra de regrouper les enfants des Cantons de Sainte-Livrade, Castelmoron, Monclar. Un total de 60 enfants.

Une étude a déjà été faite et des contacts ont été pris avec les représentants de la Fédération des Œuvres Laïques.

BATIMENTS COMMUNAUX

RÉALISÉ

Réfection de la toiture de la Halle.

Travaux de peinture à la Perception.

Construction d'un transformateur au C. E. S.

Bureau des Postes, aménagement intérieur, salle de tri, chauffage central du logement du Receveur.

PROJETS IMMÉDIATS, FUTURS

Aménagement de l'intérieur de la Mairie (un projet est établi) une décision sera à prendre par le Conseil, après étude des plans.

Etudes pour utilisation de :

L'ancienne école de filles.

L'ancienne école de garçons (voir C. M. P. P.).

Halle centrale. Recherche d'une nouvelle vocation à ce bâtiment communal (commercial, culturel, administratif ?).

Ancienne Ecole Maternelle, Aménagement en fonction de la restauration de la place du Marché, et de la nouvelle vocation de la halle.

PROTECTION CIVILE

RÉALISÉ

1973-74 : construction caserne des Sapeurs-Pompiers, place de la Gare.

1975 : achat avec subvention Etat et Département d'un camion-citerne tous terrains.

1976 : installation alarme téléphonique caserne, mairie, gendarmerie.

PROJETS IMMÉDIATS, FUTURS

Équipement radio de la caserne et des véhicules (1977).

Achat de matériel d'entretien.

ASSAINISSEMENT

RÉALISÉ

Egout à Salban, sur la R. D. 911.
Bordures et caniveaux du Stade au Faubourg Gardette.
1971 : égout de la zone industrielle à Fonfrède.
1973 : égout de Juilla.
1974 : égout route de Lalandette.
1971-73 : assainissement des Nauzes.
Station d'épuration (achat terrain).

RAMASSAGE ORDURES MENAGERES

Le volume des ordures ménagères augmente tous les jours. Notre service assure avec dévouement et rapidité son ramassage, mais des problèmes se posent au niveau de l'extension du circuit.

Au moment où l'environnement, le cadre de vie, l'écologie sont à l'ordre du jour, le Conseil Municipal constitue un dossier pour améliorer la propreté, la facilité, en distribuant des sacs plastiques.

L'extension du circuit est également envisagée en zone rurale (création de points de ramassage), création d'un service supplémentaire.

Tout cet ensemble sera étendu en tenant compte de la qualité du service, mais aussi en fonction des possibilités financières.

PROJETS IMMÉDIATS, FUTURS

Réalisation égout. Rue Neuve prolongée avec l'aménagement du C. D. 217.

Bordure et caniveaux à Salban.

Réalisation de la deuxième tranche de l'égout pluvial des Capounals. Le projet est prêt. Le financement est demandé (le Conseil Municipal aura à trancher sous peu).

Assainissement à Saumade, sur R. D. 911, avec participation du Département.

STATION D'EPURATION :

Cet important projet est maintenant au point. Avant de déterminer l'importance de la station, une étude était nécessaire pour connaître le degré de pollution de l'usine U.C.A.V.L..

Cette étude a été faite avec la participation de l'Agence de Bassin Adour-Garonne, début février.

Une inscription de crédits d'Etat est annoncée par l'Equipement.

2.200.000 F pour 1977-78

cela permettrait de disposer dès l'automne 77, des résultats des essais effectués à l'U. C. A. V. L. et de préparer en temps voulu le dossier de concours.

LOTISSEMENTS — LOGEMENTS

RÉALISÉ

1972 : achat propriété Caussat (8 ha, près du Stade).

Lotissement de Rossignol 1 (50 lots).

Lotissement de Rossignol 2 (13 lots).

L'ensemble des lots ont été vendus rapidement (la plupart à des ouvriers ou employés travaillant à Sainte-Livrade). Les conditions sont avantageuses.

Le prix est payable sur 3 ans, sans intérêts, sans hypothèques.

Le montant de la vente des lots pour 500.000 F permettra l'aménagement de nouveaux lotissements sans dépenses nouvelles pour la commune.

PROJETS IMMÉDIATS, FUTURS

Le succès des lotissements de Rossignol revendus rapidement à des conditions très favorables, nous conduit à étudier le projet d'un troisième lotissement, afin de donner satisfaction à la classe laborieuse.

Des logements H.L.M. seront construits dans une partie du camp du Moulin du Lot (camp dit des Espagnols). La Municipalité vient de donner son accord pour acquérir cette partie de terrain (voir délibération du 1^{er} février 1977).

50 primes sont réservées par le Ministre de l'Equipement à cet effet.

ZONE INDUSTRIELLE - Activité Économique - Emplois

RÉALISÉ

Achat propriété Merliet (8 ha contigus à la Z. I.).
Travaux divers route accès.
Construction de bâtiments cédés à une entreprise locale.
Voie de circulation intérieure.

PROJETS IMMÉDIATS, FUTURS

Etude aménagement propriété Merliet pour extension zone industrielle, permettant l'implantation d'artisans et d'industriels.

Eclairage de la zone (voies de circulation).

RÉNOVATION URBAINE

RÉALISÉ

1972 : achat immeubles rue Baronne, du Treil, des Pénitents, Pagotto (permettant parking centre ville).

Etude. Projet de rénovation du quartier place d'armes. Parking ou construction logement. L'étude est en cours.

PROJETS IMMÉDIATS, FUTURS

Acquisition immeubles rue Baronne, rue Malfourrat, place de Verdun, en vue de démolition immédiate.

Concertation sur l'urbanisation et la rénovation de certains quartiers.

Rénovation du camp du Moulin du Lot (camp dit des Espagnols).

Après avoir mis au point ce projet et après en avoir fait part aux intéressés, la réalisation de ces constructions permettra de faire disparaître un secteur insalubre et de donner aux usagers de ces bâtiments, des appartements dignes de notre cité.

Aménagement de la place du Marché (permettant l'expansion du marché du vendredi).

SPORTS — LOISIRS — TOURISME

RÉALISÉ

STADE :

Construction maison concierge.

Terrains de jeux.

Foot-ball.

Rugby (2).

TENNIS :

Construction de deux courts en dur.

CAMPING :

Première tranche : assainissement, égouts.

Deuxième tranche : routes, viabilité.

PROJETS IMMÉDIATS, FUTURS

Etude de vestiaires pour le foot-ball.

Etude de tribunes pour le football.

Préparation du dossier d'aménagement des installations pour pratiquer l'athlétisme (piste, sautoirs, etc...).

Construction de deux courts de tennis en terre battue, réalisation immédiate.

CAMPING :

Troisième tranche : bloc sanitaire permettant de le rendre opérationnel.

L'appel d'offre a eu lieu le 12 janvier 1977.

L'entreprise FONDRONNIER, de Sainte-Livrade, a été déclarée adjudicataire.

Les travaux vont débuter courant mars.

SYNDICAT D'INITIATIVE

Pour une collaboration de la Municipalité avec un Syndicat d'Initiative actif, décidé de continuer et de faire progresser l'animation de la cité.

AGRICULTURE — VOIRIE

RÉALISÉ

C. D. 217, route de Casseneuil (400 m. environ).

Achat camion pour la voirie.

C. D. 113, route de Dolmayrac (égouts, trottoirs).

Chemins ruraux.

V. C. numéro 6 de Blanc Le Rogas (égouts, bordures, chaussée).

Entretien, empierrement.

PROJETS IMMÉDIATS, FUTURS

Elargissement du C. D. 217, avec aménagement du carrefour du cimetière. Projet qui se réalisera courant 1977. Les derniers achats de terrains s'effectuent actuellement.

Ce projet est avec le concours financier majeur du Département.

EN PRIORITÉ :

Route d'accès sur voie ferrée pour relier la route d'Agen à l'école maternelle.

Etude pour relier cette route à la R. D. 911 au Rouge.

Elargissement de la R. D. 911 pour relier cette voie à l'autoroute à Damazan. 9 kms. Travaux financés par l'E. P. R. (Conseil Régional).

V. C. numéro 6, de Blanc - Le Rogas (deuxième tranche).

Aménagement de la voie reliant le lotissement de Juilla au V. C. 6 (dossier prioritaire).

Prolongement de la route.

ASPECTS FINANCIERS

POURCENTAGE D'AUGMENTATION DES IMPOTS LOCAUX

1972	10,10 %
1973	19,30 %
1974	5 %
1975	9,30 %
1976	10,40 %
Moyenne	10,82 %

COMPARAISON DE LA CHARGE FISCALE PAR HABITANT, POUR 1976 ENTRE SAINTE-LIVRADE ET LES AUTRES CHEFS-LIEUX DE CANTON DE L'ARRONDISSEMENT

Fumel	600,69
Penne	567,19
Villeneuve	510,59
Monflanquin	449,15
Cancon	436,05
Villeréal	426,78
Castillonnès	412,04

SAINTE-LIVRADE 409,24

Monclar	380,17
Tournon	308,80

SECTION INVESTISSEMENT - Budget de 1971 à 1976

	Montant global	Subventions	Financement Emprunts	Prélèvement
Chapitre acquisitions Immeubles, matériel, divers	1.833.125 F	8.771 F	1.564.620 F	259.734 F
Grosses réparations à voirie et bâtiments	793.263 F	36.797 F	476.134 F	280.332 F
Travaux neufs	5.995.455 F	948.507 F	4.487.380 F	559.568 F
Total	8.621.843 F	994.075 F	6.528.134 F	1.099.634 F

Aux subventions normales il faut ajouter les travaux de voirie, R. D. 911, 217, entièrement financés par le département ce qui double en gros les subventions dont bénéficie la commune.

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES	1971		1972		1973		1974		1975		1976	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Salaires	693.898,40	25,44	820.288,34	25,67	948.522,31	27	1.331.982,57	30,25	1.560.896,11	33,79	1.772.883,00	34,90
Entretien bâtim.	88.274,99	3,23	95.874,88	3	93.389,91	2,65	122.933,22	2,79	104.670,32	2,26	122.932,57	2,42
Entretien voirie	71.682,98	2,62	78.725,89	2,46	123.917,24	3,52	148.436,36	3,37	175.945,98	3,80	116.524,04	2,30
Aide sociale ..	114.561,98	4,20	125.129,79	3,91	159.224,92	4,53	147.671,90	3,35	184.662,15	4	223.020,64	4,40
Participations Syndicales .. .	156.086,41	5,72	235.031,18	7,36	254.216,05	7,23	292.605,51	6,64	340.733,72	7,37	371.012,75	7,32
Intérêts de la dette	181.367,03	6,70	216.022,39	6,70	356.907,77	10,00	506.884,48	11,51	551.116,91	11,95	603.886,27	11,90
Total général .	2.727.585,18		3.195.105,94		3.512.553,57		4.402.311,32		4.618.317,43		5.074.000,00	

% par rapport au total général des dépenses.

Aménagement Touristique de la Rive Gauche du Lot

Tranche de Travaux décidée par le Conseil Municipal dans le cadre de l'opération de " Lot Rivière Claire "

BUT DE L'OPÉRATION - JUSTIFICATION

Doter l'Esplanade de Saint-Martin (prévue en espaces verts) d'un accès facile aux bords de la rivière, dans l'intérêt des pêcheurs d'une part, des touristes, vacanciers, améliorant ainsi l'aspect de ce secteur, en tenant compte de **l'extension-rénovation de la Maison de Retraite**, préfaçant ce que devrait être dans les années 1980-85 (lorsque les nuisances auront été éliminées sur l'ensemble du lit de la rivière) le secteur de Saint-Martin. La fréquentation du quai promenade au cours de l'été dernier a démontré à tous, l'intérêt de cette réalisation, l'insérant également dans la politique touristique demandée par l'économie locale.

FINANCEMENT

MONTANT DES TRAVAUX	1.007.900,00 F
SUBVENTIONS ETAT ET FIANE	352.900,00 F
PART COMMUNALE	655.000,00 F

Ces travaux avaient pour but de mobiliser au profit de la commune, une subvention exceptionnelle de près de 35 % octroyée par les divers ministères dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.

Les sommes ci-dessus sont les seules engagées par le budget communal.

Les sommes envisagées au VII^m Plan. Elles sont inscrites que pour prendre rang, dans le cadre des attributions de subventions.

L'engagement des travaux n'a jamais été décidé, et c'est l'assemblée municipale qui délibèrera sur la suite à donner après « **concertation** ». Il n'y a donc pas incidence financière. **L'attribution d'une subvention n'engage pas la réalisation des travaux (elle peut toujours être refusée).**

LES CRITIQUES :

Dans un budget de six années qui se monte à **8.621.843 F** d'investissements, **655.000 F** est une part, que l'on pouvait raisonnablement consacrer à l'embellissement, quand on compare le coût de ses travaux à la construction :

des égouts,

des voies,

construction de bâtiments communaux, etc...

on pouvait prétendre doter notre commune d'une telle réalisation qui n'augmentait pas anormalement la progression de la charge fiscale annuelle par habitant (voir tableau) ainsi que l'augmentation des impôts locaux de ces six dernières années.

OU EN SOMMES-NOUS ?

En septembre 1976, un glissement de terrain localisé a provoqué des dégâts aux piliers supportant le quai.

A la demande du Conseil Municipal, une visite des lieux fut organisée avec les Services de l'Équipement, maître d'œuvre de l'ensemble de ces travaux.

Il fut demandé alors de déterminer les causes et les responsabilités.

A la suite des crues de décembre 1976, de nouveaux dégâts ont été enregistrés.

C'est avec **fermeté et détermination** que le Conseil Municipal, dans sa séance du 1^{er} février 1977, a confirmé à l'unanimité sa demande pour connaître les causes et d'étudier la ou les solutions de réparations des dégâts.

Il a été signifié à M. le Préfet confirmation de la décision prise par le Conseil Municipal **de ne pas participer financièrement aux réparations.**

Une consultation juridique est envisagée, au cas où l'administration ne prendrait pas ses responsabilités.

Voilà résumé cette affaire. Ce n'est pas une réponse à un tract, c'est l'information prévue qui s'insère dans notre bilan général.



POUR UN URBANISME A DIMENSION HUMAINE

Globalement important, le cadre de vie est aussi fait d'une addition de détails. C'est précisément le soin qui sera apporté à les aménager, qui permettra de réconcilier avec leur cadre de vie les contemporains confrontés à une urbanisation agressive, uniforme et souvent laide, mélange d'idées préconçues et d'improvisations, coupés de l'environnement naturel et menacés par les nuisances de toutes sortes.

Jusqu'à maintenant le choix des priorités s'imposait aux élus. Il s'agissait de répondre, au moindre coût aux aspirations présentes de toute la population qui demandait au même moment un logement décent et les mêmes équipements essentiels.

Mais si beaucoup reste à faire, le temps de « l'URBANISME D'URGENCE » est révolu. Désormais, les responsables municipaux devront concevoir un cadre de vie susceptible de satisfaire ceux qui vivront dans la Commune.

Pour cela il a été étudié un P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols).

Ce document a été élaboré avec le concours des services de l'Équipement.

Plusieurs réunions ont eu lieu pour le secteur agricole.

Le plan a été publié. Il en est à ce stade. Il ne reste que son approbation définitive par l'assemblée municipale pour une durée de cinq ans.

Le Conseil Municipal se prononcera sous peu, afin de donner à la Cité un plan d'urbanisme à la mesure de notre pays, à la dimension humaine.

CENTRE D'ACCUEIL DU MOULIN DU LOT C. A. F. I.

A la suite de nombreuses réunions, sous la présidence de M. le Préfet FEUILLOLEY, en présence des représentants du Ministère du Travail, des représentants des services administratifs départementaux, nous avons fait avancer le dossier de la municipalisation.

Un projet est à l'étude pour urbaniser ce secteur de la Commune.

Dans sa dernière séance, le Conseil Municipal a donné son accord pour acquérir la partie de terrain dit « Camp des Espagnols », à des conditions avantageuses. Cette cession permettra de réaliser des logements sociaux.

La Municipalité sensible aux désirs des usagers, étudiera avec ceux qui vivent dans le centre, l'amélioration des installations et la construction de logements qui ne seront pas des H. L. M., mais des logements qui respecteront vos suggestions.

Animée du seul désir de rendre service, la Municipalité, dans les jours à venir, reprendra le dossier (une prochaine réunion doit avoir lieu avec les divers services).

Ensemble, nous réussirons à donner à ce centre l'aspect d'un vrai quartier de la ville où il fera bon vivre, dans un cadre agréable.

MAISON DE RETRAITE GASTON-CARRÈRE

Au lendemain des élections municipales de 1971, le projet d'aménagement des bâtiments abritant l'Hospice prenait forme. L'étude en était confiée au cabinet DEPOID, architecte à Villeneuve-sur-Lot.

Sous l'impulsion de son président, en l'occurrence, le Maire de Ste-Livrade, la commission administrative allait réaliser une opération complète de rénovation et d'extension de l'Hospice.

Il fallait s'y atteler, il fallait le faire pour nos anciens. Nous l'avons fait. En janvier 1973 débutaient les travaux conçus en trois tranches pour tenir compte de la présence des pensionnaires.

Première tranche : construction d'un corps de bâtiment de 46 chambres individuelles avec tout le confort souhaité.

Deuxième tranche : construction d'un bâtiment collectif de structure agréable et fonctionnelle comportant salle de séjour, restaurant, cuisine et locaux de service.

Troisième tranche : aménagement de locaux vétustes du bâtiment Carrère en 10 chambres individuelles plus deux chambres pour couples.

Coût financier de l'opération : 2.585.000 Francs.

dont :

7,50 % de subvention Sécurité Sociale.

32,50 % de prêt sans intérêt Sécurité Sociale.

10 % d'autofinancement.

50 % de prêt à la Caisse des dépôts avec intérêt

sur 30 ans.

Donc effort financier particulier de la Commission Administrative soutenu par le Conseil Municipal qui épaulé et qui garantit ces prêts.

Le résultat est là, au bord du Lot, une magnifique bâtisse, d'architecture agréable, souriante et chaude.

PROJET IMMEDIAT

Le projet de restructuration du Centre d'Accueil étant décidé, l'hébergement des personnes les plus âgées de cette communauté demande leur admission en maison de retraite et dans toute la mesure du possible sur place.

La capacité complète de l'établissement étant déjà assurée, il est projeté la construction de 20 lits supplémentaires.

Le projet est actuellement en très bonne voie et pour un coût financier de 1.595.000 Francs, dont 40 % de subvention de l'Etat et de la Région.

La Maison de retraite sera dotée d'une unité médicalisée apte à recevoir des invalides et capable de prodiguer des soins de maintien aux plus défavorisés.

AVEC LE 3^{me} AGE

Le club de la Tour du Roy a pris la suite du Foyer des Anciens. Grâce au dévouement des différents présidents et présidente, le Club regroupe environ 150 personnes, en majorité d'éléments féminins.

Aujourd'hui c'est l'ancienne école des garçons qui accueille le club avec télévision, matériel et animation.

C'est dans une ambiance chaleureuse que chaque jour nos anciens se retrouvent sous l'impulsion de M^{me} ORWARD, Présidente.

Demain, la Municipalité mettra à la disposition du 3^{me} Age : un foyer qui sera aménagé dans un bâtiment communal choisi à cet effet.

M^{me} Pierrette HIAS et les Dames qui l'entourent continueront à se mettre à la disposition du club, afin d'apporter l'aide de la municipalité à ceux, qui ont droit à une retraite agréable, à la considération de la Société.

SALLE DES FÊTES

Sur ce problème il a été dit et écrit beaucoup de choses.

Le Conseil Municipal est conscient, après la fermeture d'une salle privée, que Sainte-Livrade a besoin d'un bâtiment approprié, d'une salle polyvalente, permettant aux sociétés sportives, aux associations diverses, d'organiser des manifestations à leur profit.

Avant de s'engager, il faut faire une étude sérieuse sur le choix et l'utilisation.

1) Etude des diverses propositions présentées. Une Commission Municipale a déjà visité certains bâtiments.

2) Il faut étudier un projet de construction de salle polyvalente, sur un emplacement choisi à cet effet, connaître le coût, les moyens de financement, les subventions.

Nous pensons que ce problème qui peut être classé dans les projets prioritaires, doit être pensé très sérieusement, en faisant jouer la concertation, en travaillant avec une commission élargie, où les avis des différentes sociétés et autres citoyens seront retenus. C'est dans cette optique de sagesse, que nous résoudrons ce problème important qui entre dans l'animation de notre cité.

DIVERS

RÉALISÉ

ELECTRIFICATION : avenue Gaston-Carrère.

PARATONNERRE EGLISE.

ACHAT PROPRIETE LACOSTE (réserve foncière).

ASSOCIATION AIDE MENAGERE :

Créée le 1^{er} Janvier 1972, ayant à sa tête le Docteur BARBES.

Sous l'impulsion de M^{me} Pierrette HIAS, conseillère sortante, l'association a rendu de nombreux services à divers ménages et personnes seules, leur permettant de vivre heureux chez nous.

Composée de 12 aides-ménagères, elle a effectué 10.263 heures en 1976 ; elle a versé, en 1976, 102.628 F de salaires. Elle continuera à servir ces personnes âgées en améliorant les services.

PROJETS IMMÉDIATS, FUTURS

ELECTRIFICATION : éclairage public route du Rogas, route de Fongrave, route de Villeneuve, zone industrielle.

UN PONT NEUF : UNE ACTION PAYANTE

A la suite d'examen sérieux, il a été constaté que le pont de Sainte-Livrade construit en 1933 ne correspondait plus au trafic de la Cité.

Sans attendre plus longtemps, et pour ne pas arrêter notre économie, le Maire-Conseiller Général a fait inscrire au budget départemental 1976 le projet de reconstruction du pont.

Coût actuel : 1 milliard ancien, financé par le département.

L'étude est en cours. Le pont de Sainte-Livrade est classé en seconde position derrière celui de Couthures-sur-Garonne, en cours de construction.

Cette action importante sur le plan travaux et financier a été conduite avec le souci majeur de ne pas voir Sainte-Livrade **ENCLAVÉ.**

DIVERS

PROJETS IMMÉDIATS, FUTURS

CULTURE - MAISON DES JEUNES :

Pour une politique culturelle pour tous.

Dans le cadre des investissements à prévoir, le Conseil Municipal sera amené à traiter du problème de la culture.

La prolongation de la scolarité et un progrès démocratique réel devraient maintenant mettre la possibilité de se cultiver à la portée de tous.

Partant de la Maison des Jeunes qui existe au C.A.F.I. et des clubs du troisième âge assez actifs dans le département, le Conseil Municipal se fera

une obligation d'offrir aux Livradais un éventail d'activités culturelles digne d'une ville moyenne.

Le programme pourrait très bien être en relation avec les réalisations actuelles des associations déjà actives — tant dans la commune que dans le département.

Des contacts doivent même être envisagés avec les instances régionales qui font un louable effort de décentralisation.

Là, comme ailleurs, nous serons ouverts à toutes vos suggestions, puisque l'imagination et la réalisation sont les moteurs de la vraie culture pour tous.

CIMETIÈRE

UN PROBLEME IMPORTANT, PRIORITAIRE : UN NOUVEAU CIMETIERE

Depuis quelques années, le brassage de notre population, la venue à Sainte-Livrade des Français Rapatriés d'Indochine, d'Algérie, l'augmentation de la population, ne permet plus à notre cimetière de donner satisfaction aux demandes de concessions.

A ce jour, les demandes ont été satisfaites malgré certaines difficultés.

X Demain il faudra prendre une décision. IL FAUDRA CHOISIR.

- 1) Un emplacement, d'une contenance assez importante, en tenant compte du P. O. S. ;
- 2) Faire l'étude de la réalisation (suivant le règlement en matière de cimetière ;
- 3) Prévoir le financement.



12 ans de gestion avec la même équipe !

La tentation était grande de chercher à faire le point.

Faut-il s'étonner que l'œuvre ne soit que partielle. 12 ans dans la vie d'une commune ne sont pas une si longue marche, aussi est-il normal que la route soit encore longue et parsemée d'obstacles pour les responsables que nous sommes.

Il faut préciser les responsabilités de chacun au moment où le devenir de la commune est en jeu.

Cette démarche est engagée.

Elle est fondamentale car elle correspond à une nouvelle et grande étape démocratique :

— Permettre aux Citoyens, là où ils ont choisi de vivre, d'être associés à l'organisation de leur cadre de vie, à la prise de responsabilités dans les décisions au niveau le mieux adapté à la vie de leurs compatriotes.

Ainsi, ce qui reste à accomplir est au moins aussi stimulant qu'il y a 12 ans.

C'est pourquoi, nous voulons continuer avec vous, à construire Sainte-Livrade de l'an 2000, dans la **concertation** afin de conduire une politique d'aménagement qui soit fondamentalement au service de l'homme avec ses possibilités d'épanouissement concrètes et sages.

Charles de CACQUERAY,

Vice-Président du Conseil

Régional d'Aquitaine,

Vice-Président du Conseil Général

Président

de la Commission des Finances

Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot

Imprimerie Louis MOULINIÉ
10, Boul. Georges-Leygues
47302 VILLENEUVE sur LOT
Tél. 70.32.89
